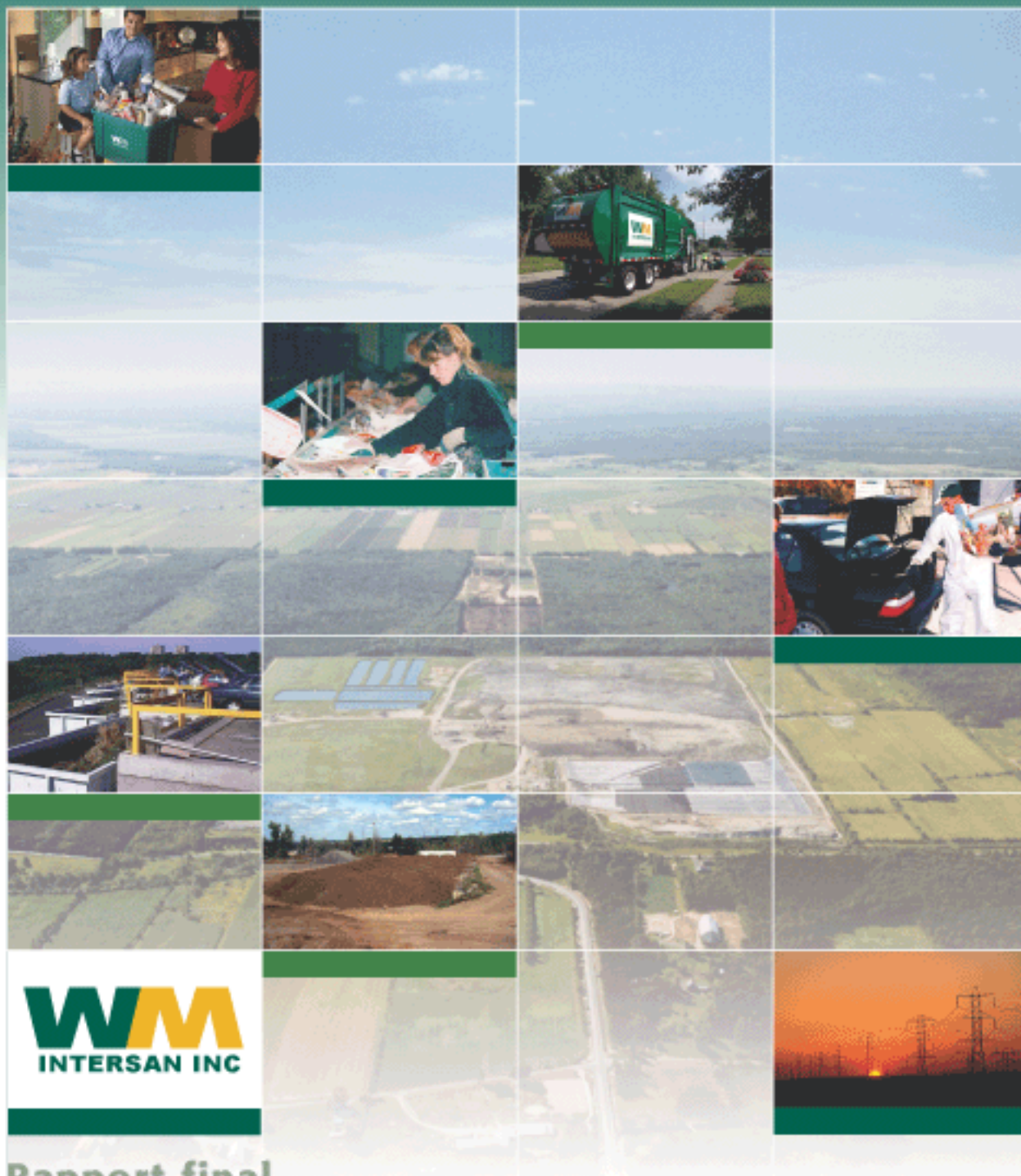


Projet de développement du bioréacteur - Centre de Valorisation  
Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie  
**PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL  
ET DE LA PROBLÉMATIQUE**



**Rapport final**  
*(Octobre 2002)*



**Projet de développement du bioréacteur - Centre  
de Valorisation Environnementale des Résidus  
(CVER) de Sainte-Sophie  
PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ  
D'ACCUEIL ET DE LA PROBLÉMATIQUE**

**Rapport final**

*Octobre 2002*



1325, av. Charles-Huot, C.P. 42008, succ. Saint-Louis  
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉSENTATION.....</b>	<b>1</b>
1.1 LA MÉTHODOLOGIE .....	1
<b>2. LE PORTRAIT DE LA RÉGION.....</b>	<b>2</b>
2.1 LA LOCALISATION DU SITE .....	2
2.2 LE MILIEU HUMAIN.....	2
2.3 L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....	4
2.4 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....	5
<b>3. L'ORGANISATION SOCIALE.....</b>	<b>7</b>
3.1 LES MÉDIAS DE COMMUNICATION.....	7
3.2 LES LOISIRS.....	7
3.3 LES RESSOURCES RÉGIONALES.....	8
3.3.1 <i>Les ressources publiques.....</i>	<i>8</i>
3.3.2 <i>Les associations et groupes environnementaux.....</i>	<i>9</i>
3.3.3 <i>Les autres acteurs.....</i>	<i>11</i>
<b>4. LES DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX RÉGIONAUX.....</b>	<b>13</b>
4.1 LA GESTION DE L'EAU.....	13
4.2 LES IMPACTS DE L'AGRICULTURE.....	14
4.3 LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	15
4.4 AUTRES DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX .....	15
<b>5. LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....</b>	<b>16</b>
5.1 LES INTERVENTIONS DES GROUPES ET ASSOCIATIONS.....	16
5.1.1 <i>Les audiences sur la gestion des matières résiduelles (BAPE, 1996).....</i>	<i>16</i>
5.1.2 <i>Les audiences sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (BAPE, 2001).....</i>	<i>17</i>
5.1.3 <i>Préoccupations des groupes environnementaux exprimées lors des audiences sur la gestion de l'eau (BAPE, 1999).....</i>	<i>19</i>
5.2 LE SECTEUR AGRICOLE.....	20
<b>6. LES RELATIONS D' INTERSAN AVEC LA COMMUNAUTÉ.....</b>	<b>21</b>
6.1 LES ACTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ.....	21
6.1.1 <i>Les plaintes des citoyens.....</i>	<i>22</i>
6.2 LES PERCEPTIONS DU VOISINAGE.....	22
6.2.1 <i>Image d'Intersan dans le milieu.....</i>	<i>22</i>
6.2.2 <i>Les irritants.....</i>	<i>23</i>
6.2.3 <i>Les réactions des voisins au projet d'agrandissement.....</i>	<i>23</i>
6.3 LES OPPOSITIONS AU PROJET D' AGRANDISSEMENT D' INTERSAN.....	24
<b>7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES PRÉOCCUPATIONS.....</b>	<b>26</b>
7.1 LES ENJEUX DES PROJETS D'ENFOUISSEMENT .....	26
7.2 LES SPÉCIFICITÉS DU PROJET DE SAINTE-SOPHIE.....	28

TABLEAU 1 - LA POPULATION.....	2
TABLEAU 2 - LA DÉMOGRAPHIE.....	3
TABLEAU 3 - LES INDICATEURS DE SANTÉ.....	3
TABLEAU 4 - LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES.....	4
TABLEAU 5 - TAUX DE CHÔMAGE, RÉGION DES LAURENTIDES ET ENSEMBLE DU QUÉBEC .....	5
TABLEAU 6 - DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA SOCIÉTÉ LAURENTIENNE.....	5
TABLEAU 7 - PORTRAIT DES PLAINTES .....	22

ANNEXE 1	BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DES DONNÉES
ANNEXE 2	LISTE DES PRINCIPAUX INTERVENANTS
ANNEXE 3	DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MUNICIPALITÉS 2002
ANNEXE 4	LISTE DES MÉDIAS DISTRIBUÉS DANS LES MRC MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD ET THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE
ANNEXE 5	FICHE TECHNIQUE / L'HYDROGÉOLOGIE RÉGIONALE DES AQUIFÈRES FRACTURÉS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC
ANNEXE 6	REVUE DE PRESSE
ANNEXE 7	FICHE TECHNIQUE / ENQUÊTE AUPRÈS DES VOISINS
ANNEXE 8	AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE EN 1996
ANNEXE 9	FICHE D'INFORMATION / POSITION D'ORGANISMES LORS DES AUDIENCES DE LA RIADM
ANNEXE 10	LES AUDIENCES DU BAPE SUR L'EAU, 1999. RAPPORT DES COMMISSAIRES « L'EAU, RESSOURCE À PROTÉGER, À PARTAGER ET À METTRE EN VALEUR »
ANNEXE 11	FICHES D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'ENFOUISSEMENT

## **1. PRÉSENTATION**

Dans le cadre de l'étude d'impact sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, *Transfert Environnementa* reçu le mandat de tracer un profil social du projet.

Ce profil dresse le portrait du milieu social et humain. Il fait état des enjeux, des acteurs, des intérêts et des débats en cours. Il fait ressortir les préoccupations sociales et les perceptions des enjeux et des impacts. L'étude de profil social suggère des éléments d'orientation et d'intervention en ce qui concerne la liaison avec la communauté et les communications.

### **1.1 La méthodologie**

Le portrait de la communauté d'accueil a été réalisé sur la base des documents et statistiques concernant la région, tant du point de vue physique et socio-économique que sanitaire ou environnemental (données et bibliographie à l'annexe 1).

Une revue des interventions des groupes sociaux et environnementaux a aussi été faite pour cerner les représentations qui seront vraisemblablement faites. Une attention particulière a été apportée aux positions défendues par les intervenants lors des audiences publiques du BAPE tenues dans la région, soit les audiences sur la gestion des matières résiduelle en 1996, sur la gestion de l'eau tenue en 1999, ainsi les audiences tenues sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM). Vu la proximité et la similitude des problématiques, les interventions d'intervenants iront probablement dans le même sens dans le cas de l'agrandissement du projet de Sainte-Sophie. Ces projets s'inscrivent dans le débat régional fondé sur les politiques québécoises de gestion des matières résiduelles et de l'eau.

Par la suite, une revue des interventions qui concernent la présence d'Intersan a été faite pour connaître leurs préoccupations spécifiques quant au projet d'Intersan à Sainte-Sophie. La liste des principaux intervenants figure à l'annexe 2. Par ailleurs, dix voisins ont été contactés, dans les secteurs nord, sud et est du site, pour connaître leurs perceptions et leur vision personnelle du développement du site de Sainte-Sophie. Trois intervenants municipaux des municipalités de Sainte-Sophie et des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel ont été rejoints. Une visite des lieux d'exploitation et du voisinage a permis d'identifier les sources d'irritation et les impacts de la présence d'Intersan. Enfin, un survol des plaintes portées auprès des municipalités ou du bureau d'Intersan a été effectué.

## 2. LE PORTRAIT DE LA RÉGION

### 2.1 La localisation du site

Le projet d'Intersan se situe sur la frontière sud de la municipalité de Sainte-Sophie et de la MRC de La Rivière-du-Nord. Le site d'enfouissement actuel touche deux autres municipalités. Directement au sud et à l'est du site, se trouve le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, membre de la MRC Thérèse-de-Blainville. À l'ouest du site, se situe la ville de Mirabel de la MRC de Mirabel. Les trois MRC font partie de la région administrative provinciale des Laurentides, et plus précisément des Basses-Laurentides. Pour les besoins de l'étude, il est donc pertinent d'établir un profil de ces trois communautés.

Le site se situe au milieu d'une zone agricole et forestière. Alors qu'un boisé de 500 mètres longe le site au sud et à l'est, il est plus clairsemé dans les limites ouest et nord. La façade nord du site est sur la 1<sup>re</sup> Rue à Sainte-Sophie. À l'ouest, dans un rayon de moins de 500 mètres, se trouve une carrière exploitée et une cimenterie. À près de deux kilomètres à l'est du site de Sainte-Sophie on trouve une centaine de résidences unifamiliales situées sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

À moins de deux kilomètres au nord, la route 158 relie les régions des Laurentides et de Lanaudière. De cette route nationale, le chemin Val-des-Lacs est emprunté par les camionneurs qui se rendent au site d'Intersan. Le territoire immédiat au site se situe en dehors des principaux axes routiers de la région. L'autoroute des Laurentides se retrouve à 10 kilomètres à l'ouest. Il faut noter que le gouvernement est sur le point de reconstruire la route 158 de Sainte-Sophie à Saint-Lin, ce qui aura pour effet d'accentuer les échanges entre les Laurentides et la région de Lanaudière.

### 2.2 Le milieu humain

Selon le répertoire des municipalités du Québec (2001), la municipalité de Sainte-Sophie a une population totale est de 9 410 personnes. Il s'agit d'une municipalité à caractère rural et semi-rural, avec un taux d'accroissement de la population de 4,3 % depuis 5 ans. Voici un bref portrait de la population environnante.

**Tableau 1 - La population**

				<b>Emplacement par rapport au site de Sainte-Sophie</b>
La Rivière-du-Nord	90 928	Sainte-Sophie	9 410	hôte
Thérèse-de-Blainville	131 827	Sainte-Anne-des-Plaines	13 175	est et sud
Mirabel	26 575	Mirabel	26 575	ouest

**Tableau 2 - La démographie**

La Rivière-du-Nord (Sainte-Sophie)	24,6 %	12,9%	1,060
Thérèse-de-Blainville (Sainte-Anne-des-Plaines)	24,7%	15,1 %	0,775
Mirabel	n/d	n/d	0,872

Selon la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, le taux de croissance des dix dernières années et prévu pour les dix prochaines années est dû principalement à l'arrivée de nouveaux arrivants provenant d'autres régions. Cette nouvelle migration est propre aux Laurentides. L'accroissement prévu de sa population de 11,2 % dépasse de beaucoup l'ensemble du Québec, qui est de 3,3 % en moyenne. En plus d'être un lieu privilégié de villégiature, il est plausible que la population augmentera lors de l'avènement du train de banlieue prévu à Saint-Jérôme (chef lieu de la MRC de La Rivière-du-Nord).

Les données concernant la santé des résidents démontrent que la région se compare aux moyennes provinciales. Cependant, l'état de santé des résidents de la MRC de La Rivière-du-Nord est en général plus préoccupant, se situant au-dessous des moyennes québécoises, tel que le démontre le tableau suivant sur les indicateurs socio-économiques publiés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides.

**Tableau 3 - Les indicateurs de santé**

	(%)	(%)	(%)	(%)
Personnes à faible revenu (1995)	17,8	21,5	27,8	27,0
Personnes de plus de 65 % à faible revenu (1995)	31,0	33,6	40,0	36,8
Personnes de 15 ans ou plus sans diplôme d'études secondaires (1996)	33,8	38,9	40,8	35,5
Personnes de 15 ans ou plus occupant un emploi (1996)	64,9	61,4	56,2	61,4
Naissances de faible poids (1995-1997)	4,9	5,1	5,7	4,8

<sup>1</sup>Cet indice combine les informations se rapportant au revenu, à la scolarité et à l'accès au marché du travail. L'indice moyen étant de 1, plus il est élevé, plus la situation tend à être défavorable.

La région des Basses-Laurentides possède un réseau d'éducation publique qui se termine au niveau du cégep. La population de la MRC de La Rivière-du-Nord est desservie par quatre écoles secondaires, à Saint-Jérôme, ainsi que par le cégep de Saint-Jérôme. Il y a deux écoles primaires à Sainte-Sophie. Il y a un autre cégep dans la MRC Thérèse-de-Blainville, et les universités montréalaises desservent la région grâce à un service de transport en commun adapté. Presque toutes les écoles de la région ont intégré l'environnement dans leur curriculum pédagogique. Les écoles secondaires sont toutes accréditées Écoles vertes Brundtland. L'école secondaire Frenette de Saint-Jérôme a reçu un Phénix en 2001 pour sa contribution à l'assainissement de la rivière du Nord.

Les données socio-économiques de la région sont résumées à l'annexe 3.

### 2.3 L'environnement physique

Le site de Sainte-Sophie se situe dans la région des Basses-Laurentides. Cette partie des Laurentides présente à la fois des caractéristiques urbaines et semi-urbaines propres à des banlieues. Les activités rurales, la villégiature et le tourisme se côtoient dans le même territoire. Ces caractéristiques se retrouvent dans les trois MRC. Alors que les villes sont relativement proches du site de Sainte-Sophie (Saint-Jérôme, Mirabel et Blainville), les territoires adjacents au site de Sainte-Sophie font partie de la zone de cette région la plus propice à l'agriculture.

Par contre, directement à l'est du site se trouve un développement immobilier de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, amorcé il y a près de vingt ans, il s'agit du secteur résidentiel des Cyprès (chemin Morel). Ces résidences sont touchées par le panache des vents dominants qui proviennent du site de Sainte-Sophie.

On retrouve dans cette région des Basses-Laurentides un grand nombre de différents réseaux d'approvisionnement en eau de consommation. Le tableau ci-dessous donne la proportion d'eau qui n'est pas traitée par un système municipal d'égouts et aqueducs, compilée par le ministère de l'Environnement dans le portrait qu'il dressait sur l'eau dans la région des Laurentides.

**Tableau 4 - Les infrastructures hydrauliques**

La Rivière-du-Nord	33,2	32
Thérèse-de-Blainville	9,7	14
Mirabel	21,7	34

Alors que la majorité des villes ont un système municipal d'eau potable, la région périphérique du site de Sainte-Sophie est alimentée par des puits artésiens individuels, dans une zone aquifère importante. Dans ce même secteur, les eaux usées sont entreposées dans des fosses septiques individuelles. Les installations du site de Sainte-Sophie ne sont pas raccordées au réseau d'égout municipal.



## 2.4 Les activités économiques

L'activité économique de la région analysée est très diversifiée. Alors que le secteur tertiaire domine les activités de la MRC de La Rivière-du-Nord (70 % de la population), les activités de la population de la MRC de Thérèse-de-Blainville sont plutôt industrielles, les activités connexes à l'aéroport sont la principale source d'emploi de la MRC de Mirabel. La carte de l'emploi et des activités économiques est en pleine transformation, après la fermeture de l'usine de General Motors de Boisbriand, et la réduction importante des activités de l'aéroport de Mirabel.

Selon le profil économique de la région complète des Laurentides établi en 2002 par le ministère de l'Industrie et du Commerce, depuis 1996, le taux de chômage est inférieur d'environ 1% au taux québécois. L'entreprise privée occupe une place importante et la proportion des travailleurs autonomes est plus élevée que dans l'ensemble du Québec. La région est sous-représentée dans les industries de savoir élevé. Elle est fortement représentée dans les secteurs des aéronefs (savoir élevé), dans les secteurs de transport et industriels (savoir moyen), mais sur-représentée dans les secteurs des services forestiers, des carrières et des sablières et de l'hébergement (savoir faible).

**Tableau 5 - Taux de chômage, région des Laurentides et ensemble du Québec**

1996	10,6	11,9
1997	10,9	11,4
1998	9,7	10,3
1999	8,2	9,3
2000	7,3	8,4
2001	7,6	8,7

**Tableau 6 - Données socio-économiques de la société laurentienne**

Diplôme post-secondaire obtenu (%)	39,8	43,5
Revenu moyen provenant du travail par habitant (1999)	16 828 \$	16 588 \$
Revenu personnel disponible (moyen) (1999)	17 413 \$	17 780 \$

Les municipalités périphériques du site de Sainte-Sophie constituent la zone agricole la plus développée des trois MRC. Dans le même sens, l'activité agricole domine le paysage autour du site.

La municipalité de Sainte-Sophie est une municipalité à caractère rural et forestier. La majorité de la population travaille dans le domaine agricole, principalement en horticulture et en élevage de volailles. Les entreprises agricoles, au nombre de 44, génèrent des revenus de près de 7 millions \$, le revenu moyen s'établit à 150 000 \$ par entreprise. Il s'agit d'entreprises en

expansion, les fermes ayant augmenté leur revenu moyen de 20 % depuis 10 ans, et le capital agricole de 56,6 %.

La ville de Sainte-Annes-des-Plaines a une population urbaine. Néanmoins, l'activité agricole de cette ville est la plus importante dans la MRC Thérèse-de-Blainville. Il y a 83 entreprises agricoles qui génèrent plus de 8 M \$ de revenus, 96 000 \$ en moyenne. Ces entreprises oeuvrent principalement dans l'horticulture et production laitière. Ces entreprises agricoles sont situées plus au nord de la Ville, donc plus près du site d'Intersan.

La MRC de Mirabel compte sur son territoire 477 entreprises agricoles qui génèrent des revenus bruts de 54 M \$. La ferme moyenne a un revenu de 113 000 \$. Cette activité connaît une forte expansion sur le territoire de Mirabel, les revenus moyens ayant triplé en 10 ans, de même que les investissements.

### **3. L'ORGANISATION SOCIALE**

#### **3.1 Les médias de communication**

Trois journaux hebdomadaires couvrent le territoire de Sainte-Sophie : *l'Écho du Nord*, *Le Mirabel*, et le *Journal du Nord*. Ces journaux situés à Saint-Jérôme sont publiés respectivement le mercredi, le dimanche et le mercredi. Quelques hebdomadaires rejoignent la population de Sainte-Anne-des-Plaines. Il s'agit du *Journal Le Courrier*, distribué le samedi dans toute la MRC Thérèse-de-Blainville; de *La Voix des Mille-Iles*, publié à Sainte-Thérèse et distribué le mercredi; du *Nord-Info* distribué à partir de Sainte-Thérèse le samedi; le *Point d'Impact* distribué à Sainte-Anne-des-Plaines.

Le *Nord-Info*, *La Concorde* et la *Voix des Mille-Iles*, ont une version électronique commune hébergée sous [www.infonet.com](http://www.infonet.com). Les organismes communautaires peuvent y annoncer leurs activités. Ce site diffuse aussi une version agricole : *l'Éveil agricole Le Mirabel* et *l'Écho du Nord* sont hébergés par Québecor et diffusent une information régionale en ligne.

Trois journaux ont publié plus régulièrement des articles concernant le développement d'Intersan, *l'Écho du Nord*, *Le Mirabel* et *Nord-Info*. Selon la revue de presse analysée, ces journaux ont couvert les conférences de presse d'Intersan et ont informé les citoyens des actions de développement entreprises par Intersan. Depuis 1998, ils ont aussi informé la population sur les préoccupations des groupes énoncés lors de manifestations ou d'émission de communiqués. Les groupes d'affaires et les municipalités n'ont pas fait savoir publiquement leurs positions quant au développement d'Intersan.

Les municipalités de Sainte-Sophie, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel distribuent aussi un bulletin à leur population respective, dont copie est disponible sur Internet. Par exemple, *Le contact* est un bulletin trimestriel distribué par la municipalité de Sainte-Sophie. Dans ce document d'une vingtaine de pages de format « lettre », les citoyens peuvent s'informer sur toutes les activités municipales et communautaires, notamment les activités de ramassage des résidus, comme la tenue d'activités de groupes de pression. Les personnes rencontrées autour du site disent connaître ces bulletins.

Une liste des médias de communication figure à l'annexe 4.

#### **3.2 Les loisirs**

La région des Basses-Laurentides dispose d'infrastructures sportives et de loisirs enviables. Le loisir privilégié constitue le plein air. Plusieurs écuries et centres équestres se trouvent dans un rayon de deux kilomètres autour du site de Sainte-Sophie.

Les organismes de loisirs sont présents dans les paroisses et dans les centres communautaires municipaux. Les associations sont hébergées dans les édifices municipaux (Sainte-Sophie, Sainte-Anne-des-Plaines et Mirabel). Ces associations ont souvent des contacts avec les municipalités, ils ont une rubrique dans les bulletins municipaux. Quelques organismes de loisirs s'impliquent aussi dans le débat des matières résiduelles : la Société d'horticulture Tournenvert de Sainte-Adèle a des membres dans toute la région et fait de la sensibilisation sur le recyclage. La liste des principales associations est à l'annexe 2.

### **3.3 Les ressources régionales**

Plusieurs organismes de concertation, de soutien au développement ou d'aide font partie du paysage des trois MRC qui font l'objet de cette étude. Ces organismes sont publics (ministères, municipalités, CLSC, écoles, etc.) ou associatifs.

#### **3.3.1 Les ressources publiques**

##### **Les organismes provinciaux**

En plus du portrait économique dressé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, trois organismes publics ont dressé un portrait de l'environnement dans la région des Basses-Laurentides. D'une part, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, en collaboration avec les CLSC concernés, a fait en 2001 un portrait complet de la santé de la population dans les Laurentides, qui s'intitule « Connaître pour agir ». Il a été adapté par chacun des CLSC pour y intégrer les données plus locales.

Une partie du document a trait à la qualité de l'environnement dans la région et a servi à notre analyse. Pour sa part, le ministère de l'Environnement, dans le cadre de ses mandats, a réalisé un portrait de l'eau dans la région, un bilan de la gestion des matières résiduelles, et un inventaire des ressources.

Par ailleurs, un bilan agroenvironnemental de la région, réalisé par le MAPAQ et l'UPA a aussi été réalisé afin de cerner les enjeux dans le milieu agricole.

La liste des documents consultés pour l'analyse fait partie de l'annexe 1. Ces bilans sont aussi disponibles sur le site Internet des organismes mentionnés. À la lecture de ces documents, il appert que les enjeux environnementaux de la région sont axés principalement autour de la qualité des ressources naturelles (forêt), la qualité des eaux des lacs et des rivières et celle de la nappe phréatique dans toute la région. Les taux de pollution sont élevés autour des cours d'eau. Les industries de papiers, les sablières, les carrières et l'agriculture ont été identifiées comme les principales sources de pollution de l'eau souterraine ou de surface.

##### **Les organismes municipaux**

###### ***La MRC de La Rivière-du-Nord***

La MRC de La Rivière-du-Nord est à l'étape de la confection de son plan de gestion des matières résiduelles. À cet effet, un comité a été formé mandaté pour assister la MRC dans toutes les étapes, composé des maires et directeurs généraux des municipalités suivantes, :

- Saint-Colomban
- Prévost
- Saint-Hyppolythe
- Saint-Jérôme
- Sainte-Sophie

Le comité se réunit de façon ad hoc et n'a pas choisi de porte-parole.

La MRC vient de terminer la rédaction du projet de gestion des matières résiduelles, dans lequel sont intégrées une vingtaine de résolutions de la MRC sur le sujet depuis deux ans, qui

ont trait aux activités de réduction des déchets et au choix de partenaires pour le traitement des matières recyclables et aux choix de sensibilisation. Dans ce projet, la MRC propose d'exiger que les municipalités utilisatrices du site d'enfouissement garantissent qu'elles ont un PGMR et qu'elles ont développé des moyens efficaces de réduction des déchets.

Intersan a eu l'occasion de présenter son projet aux représentants de la MRC. La MRC n'a pas reçu de plaintes contre Intersan, les appels des citoyens sont référés aux municipalités concernées.

### ***Les municipalités voisines***

Les fonctionnaires de la municipalité de Sainte-Sophie connaissent bien le projet. Les plaintes qu'ils reçoivent encore concernent principalement la vitesse des camions et le bruit.

Les représentants de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines se disent soucieux quant aux activités et aux projets d'Intersan, ils n'ont pas l'information de première main. Ils sont préoccupés par les odeurs, la qualité de l'eau et par le rendement de la zone tampon actuelle. Ils souhaitent qu'Intersan rétablisse une zone tampon de 50 mètres sur son territoire. Ils considèrent que l'entente avec les agriculteurs de la section sud du site de Sainte-Sophie est temporaire. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines reçoit environ une dizaine de plaintes par année.

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines envoie actuellement ses déchets au site de la Régie intermunicipale d'Argenteuil/Deux-Montagnes : elle renouvellera son contrat de collecte des déchets dans trois ans. Les représentants interrogés n'ont pas fermé la porte à Intersan, ils considèrent l'importance d'une gestion régionale des matières résiduelles.

La ville de Mirabel, par la voix de son maire, M. Hubert Meilleur, s'est acquis une notoriété dans la région pour ses interventions en faveur de l'environnement. La ville a mis sur pied un organisme de concertation, la Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel, et le maire en fait partie. Cet organisme s'implique au niveau de la réduction des déchets, la collecte sélective et les collectes de résidus spéciaux, la protection des parcs, et l'aménagement des pistes cyclables. La grande préoccupation des mirabellois s'exprime sur la qualité et l'importance de conservation de l'eau souterraine, de même que sur le développement durable de ses terres agricoles. La ville de Mirabel achemine ses déchets à Sainte-Sophie. Elle ne s'est pas prononcée sur l'éventuel projet d'Intersan.

La ville de Saint-Jérôme, chef lieu de la MRC de La Rivière-du-Nord, assume un rôle important dans le domaine de l'environnement. La Ville est partenaire du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), organisme unique au Québec, le maire de Saint-Jérôme, Marc Gascon en est le président du conseil d'administration. La ville de Saint-Jérôme est aussi l'instigateur d'un important projet d'assainissement de l'eau de la rivière du Nord. Le maire est reconnu de ses pairs pour son engagement au niveau de l'environnement. Il était en 2002 membre du jury du concours *Les Phénix de l'environnement*

### ***3.3.2 Les associations et groupes environnementaux***

Des groupes environnementaux sont actifs dans la région des Basses-Laurentides. Ils interviennent dans les débats sur les enjeux environnementaux. La liste des organismes et de leurs représentants est présentée en annexe 2.

## **Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)**

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger l'environnement et de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il compte plus d'une soixantaine de membres.

Le CRELA intervient dans des dossiers locaux, régionaux et provinciaux afin d'assurer un développement économique et social viable pour la région des Laurentides. De façon globale, le CRELA exerce une vigilance environnementale et fait les représentations qui s'imposent. Il réalise des recherches et offre l'expertise nécessaire au développement durable de la région. Il consulte le milieu, cerne les priorités régionales, et développe avec ses membres en particulier, des solutions concrètes aux problématiques identifiées. Ses membres proviennent principalement du milieu communautaire. Un seul membre du Conseil d'administration provient du secteur des matières résiduelles.

Dans la foulée des actions autour de l'ÉcoSommet, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) a dirigé une vaste consultation auprès des citoyens. Un des enjeux fut évidemment la gestion des matières résiduelles, bien qu'il n'ait pas été le premier en tête de liste.

## **La Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.**

La Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD) est un organisme formé en 1998, préoccupé par la présence d'Intersan dans la région et qui a développé un leadership dans la communauté sur les enjeux de la gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'un organisme communautaire de pression qui intervient activement dans les médias sur le projet d'Intersan.

En 1999, lors de sa présentation pendant les audiences du BAPE sur la gestion de l'eau, la Coalition demandait au gouvernement de réglementer les activités des sites d'enfouissement, en exigeant des redevances sur chaque tonne de déchets, à cause des risques d'impacts sur la nappe phréatique.

La Coalition a profité de cette audience pour exprimer sa grande inquiétude par rapport à la contamination possible de l'aquifère à cause des actions passées du site de Sainte-Sophie alors que Richer était le propriétaire. Elle est préoccupée par la contamination possible de l'aquifère en aval du site, soit à Sainte-Anne-des-Plaines.

## **L'Association pour la protection de Sainte-Anne-des-Plaines (APES)**

L'Association pour la protection de Sainte-Anne-des-Plaines (APES) s'est formée autour des enjeux de l'arrivée d'Intersan dans la région. Elle regroupe des citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines voisins du site d'enfouissement. L'association a été active dans la recherche de solutions quant au transport des camions d'ordure. Elle a participé aux interventions en concertation avec le CRELA et la CLGRD. Il semble que le groupe soit inactif actuellement, faute de membres. Mais le président est toujours à l'affût des informations.

### **La Corporation de protection de l'environnement à Mirabel**

Ce groupe environnemental est né d'une concertation de la ville de Mirabel et des acteurs du milieu. Ce groupe n'a pas axé ses actions uniquement sur la gestion des matières résiduelles, il intervient beaucoup dans le domaine de gestion des parcs. Il a développé avec la ville de Mirabel des programmes de récupération de matières recyclables, réutilisables ou compostables. Il n'a pas réagi au projet du site de Sainte-Sophie.

### **3.3.3 Les autres acteurs**

#### **La Fédération de l' Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides**

La Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la région Outaouais-Laurentides est très active dans le dossier des matières résiduelles.

La Fédération a 1732 membres actifs dans la région des Laurentides. Fort du portrait agroenvironnemental de la région, les préoccupations environnementales sont importantes. La Fédération a embauché du personnel afin de guider les agriculteurs vers une nouvelle agriculture, respectueuse des règles et des nouveaux défis environnementaux. Cependant, les producteurs des Basses-Laurentides sont confrontés à des problèmes de cohabitation, car l'étalement urbain et industriel engendre des effets pervers sur la zone agricole par l'incursion et la dispersion d'usages non agricoles.

L'UPA est active dans le développement agricole la région : elle a constaté la réduction de la zone agricole dans la région, et soutient ses membres dans leurs besoins d'expansion. Elle est intervenue contre tous les projets de dézonage agricole de la région. Elle a représenté les agriculteurs lors des discussions avec les voisins d'Intersan dans le réaménagement d'une zone tampon au sud du site.

L'UPA et le syndicat Argenteuil représentant les agriculteurs de Mirabel sont intervenus dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet de la RIADM. Ils sont préoccupés par la qualité de la zone aquifère autour du site et veulent éviter les conflits d'usage de l'eau souterraine, réclamant du gouvernement la priorité d'accès au secteur agricole.

#### **La Chambre de commerce et d' industrie de la MRC Rivière-du-Nord**

La Chambre de commerce et d'industrie de la Rivière-du-Nord a son siège social à Saint-Jérôme, elle a près de 400 membres. Centenaire, elle a toujours été très active dans le développement de la région. La Chambre de commerce s'est prononcée publiquement en faveur du projet de développement d'Intersan.

La Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel (170 membres) et la Chambre de commerce de la MRC Thérèse-de-Blainville sont d'autres intervenants importants dans la région.

## **L'industrie de l'environnement**

L'industrie de l'environnement n'a pas été répertoriée dans la région. Quelques entreprises de la région se sont démarquées dans le domaine de l'environnement :

**Stablex Canada Inc.** est une entreprise de service qui emploie 150 professionnels. S'appuyant sur une technologie unique, Stablex traite, stabilise et solidifie les résidus industriels inorganiques et les sols contaminés pour ensuite les placer à l'abri des éléments naturels dans un site sécuritaire.

L'entreprise représente une référence internationale dans son domaine en tant que leader de l'industrie de l'environnement en Amérique du Nord.

**Cascades, groupe papiers fins, Papier Rollad**, de Saint-Jérôme : entreprise productrice de papier, plus que centenaire, elle a pris un virage en 1989, en introduisant de la pâte désancrée, non chlorée, comme matière première. Le groupe de Saint-Jérôme a mis sur le marché des papiers fins écologiques, qui contiennent plus de 30% de produits recyclés post-consommation. L'entreprise emploie 500 personnes.



## **4. LES DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX RÉGIONAUX**

Les enjeux environnementaux dans la région analysés sont principalement axés sur la protection ressources naturelles, soit l'eau, la forêt et l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, les matières résiduelles constituent un dossier majeur, comme source potentielle de pollution.

### **4.1 La gestion de l'eau**

La municipalité de Sainte-Sophie possède un réseau d'aqueduc et d'égout qui dessert le territoire adjacent à la route 158. Les territoires autour du site de Sainte-Sophie ne sont pas desservis par des systèmes publics, non plus sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines. Les propriétaires voisins au site ont des puits artésiens qui ont leur source dans une aquifère. L'eau est, pour les citoyens rencontrés, un enjeu majeur pour la région.

#### **La qualité de l' eau potable**

Selon l'analyse du CLSC Arthur-Buies en 1999, les Basses-Laurentides figuraient parmi ceux qui étaient le plus fréquemment touchés par des dépassements de normes bactériologiques. De plus, la majorité des éclosions de gastro-entérites dues à l'eau de consommation ont eu lieu sur le territoire du CLSC Arthur-Buies (MRC de La Rivière-du-Nord).

Le ministère de l'Environnement, quant à lui, identifie deux secteurs d'activités qui ont pu altérer dans une faible mesure la qualité des eaux souterraines, source majeure d'approvisionnement en eau potable dans la région :

- ✍ le secteur industriel et commercial : les cas recensés sont liés à des anciens dépôts de produits pétroliers, dont certains étaient ou sont situés en milieu rural;
- ✍ le secteur des matières résiduelles : selon le ministère, les lieux d'enfouissement sanitaire, dépôts de matériaux secs, sites de compostage des boues de fosses septiques, peuvent avoir un faible impact sur la qualité de l'eau souterraine du site lui-même. Cependant, la population manifeste souvent de l'inquiétude à l'égard de ces lieux...

#### **Le traitement des eaux usées**

À l'instar du ministère de l'Environnement, le département de Santé publique note un retard important dans la région quant au traitement adéquat des eaux usées. Les aires de baignades y sont plus polluées que celles de certains territoires plus au nord de la région des Laurentides. Selon le ministère de l'Environnement, la pollution de certaines rivières est telle qu'elle crée des nuisances à la population : odeurs, limitation des activités en termes de baignade ou de pêche sportive. Le gouvernement a cependant consenti des investissements de plus de 250 M \$ pour améliorer la qualité des rivières.

#### **L'eau souterraine**

Nous ne possédons pas de données qui nous permettent d'évaluer la qualité réelle de l'eau souterraine, mais la documentation de la Régie régionale de la santé mentionne à quelques

reprises un état de contamination de puits privés à Sainte-Sophie par le l'aldicarbe<sup>2</sup>; on a aussi noté la présence de sodium, ces dernières pollutions sont définitivement dues à des causes humaines. Tandis qu'à Sainte-Anne-des-Plaines, on a noté dans l'eau la présence de chrome total en quantité excessive. Les données n'étant pas nominatives, cette pollution ne peut pas être attribuée au secteur voisin du site de Sainte-Sophie, mais elle peut à tout le moins démontrer un potentiel de pollution souterraine. Au cours des prochains mois, on aura une meilleure idée de la qualité de l'eau souterraine, suite à la caractérisation que fait le Centre géoscientifique de Québec, laquelle comprend Sainte-Anne-des-Plaines. Une fiche technique sur le projet est jointe en annexe 5.

Le ministère de l'Environnement a recensé plus de 250 carrières ou sablières. De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique. Aucun cas problématique n'a été repéré.

## **4.2 Les impacts de l'agriculture**

La région des Basses-Laurentides se caractérise par la fertilité des sols et par la proximité des marchés montréalais

Selon le ministère de l'Environnement, les impacts potentiels connus de l'activité agricole sur le territoire des Basses-Laurentides sont les suivants : les nuisances dues à l'élimination des fumiers, la dégradation des sols et de la qualité de l'eau, l'impact de la surfertilisation.

Par ailleurs, le ministère note que les municipalités de Sainte-Sophie et de Prévost, toutes deux dans la MRC de La Rivière-du-Nord, n'ont pas les superficies minimales pour éliminer les fumiers qui y sont produits. C'est pour cette raison que Sainte-Sophie assiste à un déboisement plus rapide des terres en zonage agricole.

Le département de la santé publique des Laurentides identifiait en 2000 les paramètres de la pollution agricole dans la région. Celle-ci est causée principalement par une mauvaise gestion des fumiers, par l'érosion des sols créée par l'augmentation de la productivité agricole et par la pollution diffuse. Ces paramètres peuvent contribuer à une dégradation de la qualité des cours d'eau. Cependant, le département de santé publique s'inquiète plus du manque d'infrastructures d'assainissement des eaux comme nuisance à la qualité des eaux des rivières que des activités agricoles.

En ce qui a trait à l'épandage du fumier, le département constate que les fermes de Sainte-Sophie épandent plus de 50 % de leurs fumiers comme engrais et il suggère une analyse rigoureuse des puits individuels privés d'eau potable qui ne sont pas soumis au contrôle réglementaire. Les données ne sont pas disponibles non plus pour les risques de l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides.

---

<sup>2</sup> Documents divers de la région régionale de santé des Laurentides, ce pesticide n'est plus utilisé.

### **4.3 La gestion des matières résiduelles**

À l'instar des autres régions québécoises, les municipalités de la région des Basses-Laurentides doivent répondre aux objectifs de la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ». Elles doivent mettre en valeur 60 % des matières résiduelles générées sur leur territoire. À cet effet, elles ont l'obligation de participer à un « Plan de gestion des matières résiduelles ». Le portrait politique régional devient alors complexe. Non seulement le site de Sainte-Sophie touche et a des impacts potentiels sur deux autres municipalités, celles de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel, et que trois MRC sont concernées, il doit tenir compte d'une autre donnée importante dans le processus de son projet. Les deux MRC voisines, soit Thérèse-de-Blainville et Mirabel sont comprises dans les limites de la Communauté métropolitaine de Montréal qui doit faire en leur nom le plan de gestion des matières résiduelles, conformément à la loi.

On recense quatre sites d'enfouissement se retrouvant dans les Laurentides, cinq aires de dépôt de matériaux secs, le plus près étant à Sainte-Thérèse. Un dépôt de pneus usagés est aussi en opération à Sainte-Anne-des-Plaines.

La MRC de La Rivière-du-Nord ne gère pas les matières résiduelles en place et lieu des municipalités membres. Cependant, elle est responsable d'une collecte annuelle des résidus domestiques dangereux, avec la collaboration de Safety-Kleen. Lors de cet événement, la MRC collecte les vieux vêtements et tous autres objets dits spéciaux (pneus ou autres). Les ordinateurs sont aussi pris en charge par Recy-Pro, organisme de Lachute. La MRC distribue aussi annuellement un « Bottin environnemental », informant la population sur les ressources de la région dans le domaine. Il n'y a pas de ressourcerie, toutefois un projet est en cours avec l'organisme Écocité, il s'agit d'un investissement prévu de 400 000 \$, visant la mise en valeur 400 000 tonnes annuellement.

### **4.4 Autres dossiers environnementaux**

Il faut prendre en considération d'autres dossiers environnementaux qui contribuent au bruit de fond environnemental dans la région. Notons certains aspects :

- Le bruit des avions, bien que tous savent qu'il ne reste que quelques mois encore.
- La modification du paysage par de nouvelles activités : utilisation de pesticides, demande additionnelle d'eau.
- L'épandage de lisier de porc par les propriétaires de porcheries, bien qu'encore limité, pourrait causer des odeurs, principalement en automne.
- Plusieurs nouvelles terres sont défrichées. Les branches mortes sont brûlées sur place, puisqu'il n'y a pas de moyen pour valoriser les arbres coupés.

## 5. LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les préoccupations environnementales et sociales de la communauté d'accueil sont portées par les associations. Elles ont été énoncées lors d'interventions publiques.

Quelques extraits de la revue de presse, à l'annexe 6, donnent un aperçu assez fidèle des enjeux exprimés et du ton des débats.

Une revue des articles publiés dans les journaux et sur les sites Internet permet de connaître les opinions exprimées sur le projet d'Intersan, et sur l'enfouissement, depuis 1999, ainsi que les enjeux pour la population.

D'une part, les hebdomadaires, principalement *Le Journal Le Nord*, le *Mirabel* et l'*Écho du Nord* ont relaté les manifestations des citoyens et des groupes de pression contre les nuisances ponctuelles, telles l'augmentation de la circulation, les odeurs et le bruit. Par les journaux, les groupes ont identifié dès les premières manifestations le projet d'Intersan comme un « mégadépotoir » géré par une multinationale américaine. Les représentants de ces groupes ont opposé à la présence d'Intersan une vision régionale de la gestion des déchets et ont réclamé que les élus de la région n'acceptent pas les déchets provenant d'autres régions.

Intersan a, de son côté, pu expliquer ses activités, et les journalistes ont pu faire connaître à la population les principales actions, telles la réorganisation des trajets des camions d'ordure, et l'installation du bioréacteur.

Les sites Internet des groupes de pression font mention de leurs positions sur la gestion des matières résiduelles, les sites des municipalités et des groupes d'affaires ne parlent pas du projet d'Intersan.

Les groupes d'affaires n'ont pas fait connaître publiquement leur position sur le projet.

### 5.1 Les interventions des groupes et associations

Certaines préoccupations ont été exprimées par les intervenants régionaux lors de deux audiences importantes sur les matières résiduelles, l'audience générique de 1996, et l'audience sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes, leur lecture fournit des indications utiles pour le projet de Sainte-Sophie. Les interventions de groupes de la région ont aussi été inventoriées lors de l'audience du BAPE sur la gestion de l'eau, en 1999. Une fiche résumant chaque projet est présentée aux annexes 8, 9 et 10.

#### 5.1.1 Les audiences sur la gestion des matières résiduelles (BAPE, 1996)

Le BAPE a mené en 1996 une vaste consultation dans toutes les régions pour connaître le pouls de la population devant les défis de la gestion des matières résiduelles au Québec. Bien que le gouvernement ait adopté une politique de gestion des matières résiduelles, suite à ces audiences, et que cette politique ait déterminé des balises pour les futurs projets, les préoccupations exprimées peuvent encore aujourd'hui être les mêmes.

Au chapitre des enjeux régionaux, les intervenants évoquent surtout les difficultés liées au transport interrégional, soit la détérioration de la qualité des routes et les nuisances liées au bruit et à la pollution atmosphérique. Pour l'ensemble des participants, le gouvernement doit mettre en place les moyens pour atteindre les objectifs de réduction des déchets par les 3R. La participation publique est primordiale. On insiste sur l'importance pour les municipalités d'assumer une direction prépondérante dans le dossier de la gestion des matières résiduelles. Une transparence des acteurs est aussi demandée. La place d'une multinationale privée dans le secteur est questionnée, on craint une formule « clé en main », qui donnerait l'opportunité à l'entreprise de préférer l'enfouissement dans les conditions où l'enfouissement est moins cher que le recyclage.

Voici quelques exemples préoccupations exprimées par les groupes environnementaux lors des audiences. Il est à remarquer que plusieurs groupes des Laurentides actifs aujourd'hui n'étaient pas encore formés à cette date :

Le **Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)** interpelle les commissaires sur les dangers d'un monopole appréhendé d'Intersan :  
« Ils ont instauré un monopole dans les Cantons de l'Est, il faut éviter cette situation en Laurentides. (...) Alors, la gestion, est-ce qu'elle va vraiment se faire selon les principes de gestion écologique des déchets? »

À ce titre, la CRELA préfère une gestion publique des matières résiduelles. Il demande d'intégrer les organismes environnementaux, en leur donnant les moyens financiers d'intervenir.

Le **Conseil social d'écologie des Laurentides** exige la transparence et le *leadership* des municipalités. Il demande un moratoire complet sur tout agrandissement ou tout nouveau projet d'enfouissement, pour nous permettre d'atteindre les objectifs de mise en valeur.

La **Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel** est contre le transport interrégional des déchets, compte tenu de la détérioration des routes.

### **5.1.2 Les audiences sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (BAPE, 2001)**

Plusieurs similitudes existent entre le projet d'Intersan et celui de la RIADM. Tout d'abord, il s'agit de deux demandes d'agrandissement dans le secteur des Basses-Laurentides, aux limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et qui ouvrent leurs portes aux déchets provenant d'autres régions. Les deux sites se retrouvent dans un secteur agricole, sont construits au-dessus d'une nappe aquifère importante et reposent sur des terrains dont le sous-sol est composé d'argile.

Les groupes organisés accordent beaucoup d'importance à la gestion régionale des matières résiduelles et à l'utilisation par les MRC de leur droit de regard sur la venue des déchets de l'extérieur. D'autre part, les voisins, les associations agricoles et les environmentalistes expriment de sérieuses inquiétudes quant à la qualité de l'eau souterraine, l'achalandage des camions sur les routes régionales, les bruits et les poussières. Tous appréhendent des sites trop importants, à des coûts trop bas, et la propension des décideurs à négliger la mise en valeur des matières résiduelles, pour des raisons de coûts et de facilité.

Les préoccupations et les interventions ont été analysées plus en détail dans une fiche d'information jointe en annexe 7. Nous pouvons les résumer ainsi :

- La régionalisation de la gestion des déchets

Quelques groupes environnementaux défendent le principe de la régionalisation comme une « pierre angulaire d'une gestion écologique et démocratique des déchets ». Il s'agit de **SOS – Déchets**, du **Parti québécois D' Argenteuil**, de l'**Union des producteurs agricoles** et du **Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets**.

*« La régionalisation de la gestion des déchets évite également que des régions du Québec soient des régions poubelles recevant les déchets du reste de la province, en particulier des grands centres urbains »*

Le conseil régional de l'environnement nuance son propos, il suggère que la région n'ouvre pas ses portes aux déchets de la Communauté métropolitaine de Montréal.

- Une gestion publique des sites d'enfouissement

Ce principe est recommandé par l'**Union des producteurs agricoles** de la région des Laurentides, le **Conseil régional de l'environnement des Laurentides** et par le **Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets**.

- Une vive préoccupation sur les impacts des sites d'enfouissements sur la qualité de l'eau dans les aquifères.

Les groupes sont unanimes : ils maintiennent que les exigences les plus sévères ne peuvent garantir la qualité de l'eau. Ce sentiment est partagé par le Front commun québécois, le **Syndicat de base Argenteuil-Sud**, membre de l'UPA, l'**Union des producteurs agricoles**, le **Parti québécois d' Argenteuil**

- La crainte que les règles de concurrence dominent la recherche de marchés, au détriment de la mise en valeur des matières résiduelles

Cette crainte est partagée par le **Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets**, **SOS – Déchets**, le **Conseil régional de l' environnement des Laurentides**,

- Les conflits d'usage avec le secteur agricole

Cette préoccupation a été énoncée par le député fédéral, le **Syndicat de base Argenteuil-Sud**, l'**Union des producteurs agricoles**. L'UPA prétend d'ailleurs que les agriculteurs ont besoin de près de 40 % de l'eau circulant dans l'aquifère et que le site d'enfouissement de Lachute sera compétiteur lors de certaines de ses opérations de traitement.

?? Autres irritants soulevés par les gens lors des audiences :

- dégradation des routes;
- difficulté de circuler avec des véhicules agricoles parmi ces camions;
- vitesse non respectée par les camionneurs;
- potentiel de pollution des terres voisines;

- sédiments et glaise décelés dans l'eau, en plus des odeurs;
  - santé des familles et des animaux;
  - problèmes dus à l'élévation des volumes enfouis et la réinjection du lixiviat dans les déchets;
  - glissement possible d'argile.
  - responsabilité du promoteur de tout dommage causé au voisinage;
- Trois autres commentaires attirent l'attention :
    - Le **Conseil régional de l'environnement des Laurentides** mentionne que tant que la Communauté métropolitaine de Montréal n'a pas fait son plan de gestion, il n'est pas possible pour un site d'enfouissement ou tout autre organisme de planifier pour les 20 prochaines années.
    - **L'Union des producteurs agricoles** rappelle que la tendance actuelle au Québec est d'éloigner les sites de disposition des déchets des lieux de grande consommation. Le résultat est que les agriculteurs subissent directement de nouveaux inconvénients et « *se voient imposer dans leur voisinage immédiat les conséquences d'un certain manque de conscience et de responsabilisation de l'ensemble de la société face à la manière de consommer et de dissiper des rebuts.* »
    - **L'Union des producteurs agricoles** déplore aussi la baisse du nombre de terres agricoles dans la région, pour eux, l'agrandissement du LES de Lachute augmente la régression.

### 5.1.3 Préoccupations des groupes environnementaux exprimées lors des audiences sur la gestion de l'eau (BAPE, 1999)

Lors des audiences du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec, tenues en 1999, les organismes de la région des Basses-Laurentides ont fait part d'une préoccupation quant à la qualité des eaux souterraines de la région et des aquifères.

Quelques interventions concernent les activités d'Intersan et son projet :

- ✍️ Le **Conseil régional de développement des Laurentides (CRELA)** mentionne dans son mémoire sa préoccupation de « *la contamination ponctuelle des lieux d'enfouissement ( ... ) dont Sainte-Sophie, qui peuvent affecter non seulement la qualité des eaux souterraines mais aussi des eaux de surface* ». On reconnaît que le contrôle est plus serré maintenant grâce au programme PEARLS. La pollution diffuse agricole préoccupe aussi, bien qu'elle soit « *quand même relativement bien contrôlée* ». Parmi les solutions suggérées, le Conseil régional de développement croit qu'il a les ressources et l'expertise nécessaire pour assurer la coordination de la gestion par bassin versant, de gérer un programme de dividendes, selon le principe du pollueur-payeur, et la gestion des conflits d'usage.
- ✍️ La **Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD)** demande au Gouvernement de répertorier les sites d'enfouissement qui contaminaient l'eau souterraine ou l'eau de surface. La Coalition demande aussi que le gouvernement développe « *des outils spécifiques pour revoir l'ensemble des LES et autres dépotoirs à la lumière de ces risques et des contaminations existantes* ». La Coalition demande

aussi qu'une politique québécoise de l'eau « *répertorie, identifie, analyse, documente et corrige toutes les situations à risque... qu'elle réserve une place et une réglementation spécifique pour la contamination des lieux d'enfouissement sanitaires sur la nappe phréatique* ». La Coalition demande, en dernier lieu, que le financement de cette réglementation soit fait à partir de redevances sur chaque tonne de déchets enfouis.

## **5.2 Le secteur agricole**

La communauté d'accueil se compose majoritairement d'intervenants agricoles. Les intervenants du secteur, représentés par la Fédération de l'UPA, comptent exclusivement sur les eaux souterraines pour leurs activités agricoles ou d'élevage, d'où leurs préoccupations majeures sur la qualité de l'eau et sur la constance de son approvisionnement. En plus des préoccupations environnementales liées à la gestion de l'eau et à la gestion des matières résiduelles, cette communauté est préoccupée par sa capacité de développement.

À ce titre, le développement d'Intersan peut entrer en compétition avec les besoins de cette industrie.

En premier lieu, l'industrie porcine est en plein développement. Comme le relate l'ensemble des portraits régionaux, la municipalité de Sainte-Sophie est en déficit de superficie d'épandage de fumier. Deux solutions : le défrichage de terres actuelles ou l'augmentation du nombre de terres habilitées à produire des légumes. Il est donc prévisible que les agriculteurs contesteront le projet de dézonage des terres à l'ouest du site de Sainte-Sophie, comme, ils réclameront aussi de retrouver à moyen terme le droit d'usage au sud du site d'enfouissement qui tient lieu de zone tampon.



## **6. LES RELATIONS D'INTERSAN AVEC LA COMMUNAUTÉ**

Intersan opère le lieu d'enfouissement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1997. Il a acquis les installations de l'entreprise familiale Services sanitaires Robert Richer qui a amorcé ses opérations en 1964. Avec la venue d'Intersan, le flux d'acheminement des déchets d'Intersan a augmenté, créant des inconvénients sur la population voisine. Intersan a aussi augmenté les infrastructures de traitement des déchets, et a construit un centre de récupération des matières recyclables. Le site a pris de l'ampleur.

Intersan a, à plusieurs reprises, eu des relations directes avec le voisinage, les municipalités et les acteurs économiques de la région.

### **6.1 Les actions dans la communauté**

Intersan participe à quelques activités communautaires, principalement à Sainte-Sophie, via les organismes comme le Club optimiste et les Chevaliers de Sainte-Sophie. Intersan est aussi partenaire actif de la Chambre de commerce de Saint-Jérôme.

Intersan participe aussi activement aux activités de la MRC, entre autres, à titre de commanditaire de la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux.

Intersan a développé une relation directe avec le voisinage. Dès son arrivée, les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'augmentation de l'achalandage sur les routes. Suite aux discussions, Intersan s'est associé aux décideurs du milieu et réorganisé le trajet que doivent emprunter les transporteurs de déchets. Un projet de 1,8 M \$, financé conjointement par le ministère des Transports, les municipalités de Sainte-Sophie et de Mirabel et Intersan. Cette mesure semble avoir réglé une grande partie des irritants. Les représentants d'Intersan ont participé à une conférence de presse avec les intervenants du milieu pour annoncer la réorganisation du trajet que doivent emprunter les camions qui se rendent au site. Le dossier de presse est à l'annexe 6.

D'autre part, Intersan a procédé à des travaux en vue d'améliorer les bassins de rétention du lixiviat et en installant un bioréacteur, dans le but d'éliminer les odeurs. Selon les fonctionnaires municipaux, les odeurs se dispersent surtout en hiver, par temps très froid. Les représentants de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines disent recevoir des plaintes à plusieurs kilomètres du site, près de l'hôtel de ville, entre autres. L'hiver prochain servira de baromètre.

Par ailleurs, pour la bonne conduite de ses activités, Intersan a dû échanger avec les agriculteurs et leurs représentants, principalement lors de deux occasions.

Tout d'abord, au sud des installations d'Intersan, se retrouvent les propriétés d'agriculteurs qui exploitent maintenant leurs activités près de l'entreprise. Ils ont demandé au CPTAQ de réclamer le respect d'une condition de son certificat d'autorisation, à l'effet de conserver une zone tampon de 50 m, entre les activités d'enfouissement et celles des agriculteurs. Intersan a alors négocié une entente avec les propriétaires, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, l'Union des producteurs agricoles. Cette entente consiste en une servitude d'une bande de 50 mètres, incluant l'aménagement d'un fossé de drainage et des piézomètres où peuvent être prélevés des échantillons d'eau pour mesurer la performance environnementale du site d'enfouissement.

D'autre part, Intersan a acheté deux terrains zonés agricoles à l'ouest de ses opérations. Un changement de zonage est nécessaire afin d'utiliser ces terrains pour les opérations.

### 6.1.1 Les plaintes des citoyens

Intersan a mis en place une procédure de réception des plaintes. De plus, elle a reçu les citoyens ou organismes qui le demandaient et organisé des visites des installations.

Le tableau suivant donne un aperçu des plaintes des citoyens, selon le motif de la plainte.

**Tableau 7 - Portrait des plaintes**

citoyens de l'est du site	odeurs
citoyens du sud du site (Ville de Sainte-Anne-des-Plaines)	odeurs
citoyens du nord	bruit des camions
citoyens du nord	aspect visuel
citoyens de l'ouest du site	camionnage

## 6.2 Les perceptions du voisinage

Afin de mieux connaître le pouls du voisinage, Transfert Environnement a communiqué avec une dizaine de personnes. Elles demeurent dans les secteurs ouest, nord et sud du site de Sainte-Sophie. Elles ont répondu à trois questions : ce qu'elles connaissent de la gestion environnementale d'Intersan, les irritants et les préoccupations, de même que leur opinion quant au développement du site.

### 6.2.1 Image d'Intersan dans le milieu

Presque tous les gens rencontrés connaissent l'existence du site d'enfouissement dans leur entourage. Plusieurs d'entre eux ont déjà eu au moins une communication personnelle avec Intersan, ils connaissent M. Hubert Bourque. À premier abord, la perception des gens est positive. Cependant, ils demeurent vigilants. Pour eux, Intersan est une multinationale américaine qui ne reculera pas devant la possibilité de profits. Les citoyens craignent notamment l'argument du volume de déchets qui entrent sur le site.

Voici quelques exemples des commentaires reçus :

- *nous sommes la poubelle du Québec, on reçoit des déchets de la Beauce;*
- *on reçoit des déchets des États-Unis (on voit des plaques américaines) d'Europe;*
- *avant c'était Richer, on ne savait rien, mais c'était tout petit. Intersan est trop gros;*
- *Intersan est une multinationale américaine, les Américains ne sont pas respectueux de l'environnement, ils jettent n'importe quoi, toxique ou pas;*
- *Intersan peut faire ce qu'il veut avec les municipalités, pas nous, elle a pu avoir l'autorisation de subdiviser de terrains pour leurs propres fins, les agriculteurs, au contraire, attendent plusieurs années pour avoir des réponses négatives;*

- *M. Bourque et son équipe ont un esprit ouvert à nos revendications, ils ont amélioré la situation, mais dès qu'ils ne seront plus là, nous ne pourrons pas faire confiance aux américains.*

Les citoyens interrogés admettent que la situation a bien changé depuis l'implantation de mesures d'atténuation réalisées par Intersan. Les principales améliorations reconnues par les citoyens sont : le changement des trajectoires utilisées par les camions, la zone tampon dans le sud du site, la prise en charge des odeurs par l'installation de torchères sur le site.

### **6.2.2 Les irritants**

Voici un résumé des irritants subis par les voisins interrogés :

Les résidents de la 2<sup>e</sup> Rue se plaignent du bruit des camions dus à leur conduite irrespectueuse (freins de Jacob) et à leur vitesse. Les camions qui ne sont pas de propriété d'Intersan peuvent continuer de circuler sur les voies résidentielles. « *Les camionneurs sont irrespectueux, ils n'ont pas de contraventions, nous en avons souvent* »;

Quant aux odeurs, elles sont perceptibles surtout en hiver et par temps froid, tôt le matin. Les représentants de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines disent les percevoir ces odeurs jusqu'à 6 km au sud-ouest (hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines).

D'autres odeurs sont perceptibles, autant sur la route que sur le site. Il fut mentionné que ces odeurs sont fortes à l'arrivée de boues de l'usine d'épuration de Saint-Jérôme ou de boues de fosses septiques.

Un autre problème soulevé est la présence de mouettes qui polluent l'environnement voisin.

Quant à l'aspect visuel, les résidents considèrent que les efforts d'Intersan sont sans résultats.

Quelques plaintes ont été portées à ville de Sainte-Anne-des-Plaines ou de Sainte-Sophie sur la qualité de l'eau de surface dans la zone tampon au sud du site.

### **6.2.3 Les réactions des voisins au projet d'agrandissement**

Les personnes rencontrées ne connaissent pas les plans d'agrandissement d'Intersan, ni la technologie du bioréacteur. Elles ont l'impression d'être coincées, que la capacité du site a doublé. Elles comptent demander une réduction d'achalandage lors des audiences publiques à venir.

La préoccupation principale des voisins demeure la qualité de l'eau. Tous disent s'alimenter en eau à partir de puits d'une profondeur d'environ 150 pieds. Ils puisent leur eau de la même nappe aquifère qui circule au-dessous du site de Sainte-Sophie. Pour eux, le moindre accident sera irréparable. Les garanties données par Intersan ne suffisent pas à dissiper leurs craintes : « *Ils ne peuvent rien garantir, à cause des conditions naturelles. Une toile imperméable, c'est comme la toile du stade olympique, c'est fait pour briser (...) Qu'il arrive le moindre tremblement de terre, le résultat sera irréversible(...) Ils ne peuvent pas nous rassurer, le minimum serait qu'ils soient aussi inquiets que nous.* »

Plusieurs personnes interrogées remettent en question l'agrandissement d'Intersan. Quelques commentaires retenus :

- *la montagne de déchets est trop haute;*
- *des voisins qui devaient se départir de sols trop contaminés, sur exigence du MENV, ont dû déverser leur sols sur le site d'Intersan, nous sommes inquiets, cela se reproduira;*
- *Intersan a acheté tout le monde, elle achète des propriétés adjacentes pour avoir la paix;*
- *Intersan avance dans les terres agricoles, ils sont propriétaires de terrains jusqu'à la carrière;*
- *des torchères, ça marche par coup. Il y a plus d'odeurs parce que les odeurs sont concentrées et ne sont brûlées qu'à moitié;*
- *nos maisons sont dévaluées*

Les vœux des personnes interrogées :

- que le site redevienne à petite échelle, comme au temps de Richer;
- qu'on trouve une solution pour les rassurer quant à la qualité de l'eau pour les générations futures;
- qu'on cesse l'apport des déchets de l'extérieur.

Les résidents interrogés ont aussi soulevé d'autres préoccupations environnementales qui peuvent avoir une incidence sur l'évaluation des impacts du projet d'agrandissement du site :

- Le bruit des avions, bien que tous savent qu'il ne reste que quelques mois encore.
- Le terrain de golf en construction sur le chemin Morel : utilisation de pesticides, demande additionnelle d'eau.
- L'épandage de lisier de porc par les propriétaires de porcheries cause des odeurs, principalement en automne.
- Plusieurs nouvelles terres sont défrichées. Les branches mortes sont brûlées sur place, puisqu'il n'y a pas de moyen pour valoriser les arbres coupés.
- La baisse du nombre de terres disponibles pour l'agriculture est relatée par certains exploitants agricoles.

En bref, les impacts sur l'agriculture, sur la qualité des eaux souterraines, ainsi que les nuisances dues aux odeurs et au transport des déchets se dégagent des perceptions recueillies des voisins. Les commentaires sont constants et vont dans le même sens.

### **6.3 Les oppositions au projet d'agrandissement d'Intersan**

Au cours des derniers mois, quatre groupes de pression se sont manifestés contre le projet d'agrandissement d'Intersan. Il s'agit de l'Association de protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines (APES), la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD), le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA), et au moins un groupe national, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

Ces groupes ont organisé une manifestation de cent personnes, et remis une pétition de 4000 noms demandant la réduction du tonnage annuel des déchets acheminés sur le site, ainsi que du nombre de camions circulant sur les routes en direction du site.

Ces groupes ne militent « *pas pour une fermeture du lieu d'enfouissement(...) mais bien pour le principe de la régionalisation des déchets, dans le respect des normes québécoises sur la qualité de l'environnement et l'utilisation sécuritaire des sites* »

Ces groupes sont actifs dans les médias locaux et font entendre leurs points de vue par le biais de communiqués de presse. Ils se sont fait entendre au cours d'assemblées du conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord et dans le cadre des débats autour de la gestion des matières résiduelles.

Ces groupes ont appuyé toutes les initiatives de mise en valeur des matières résiduelles organisées par la MRC de La Rivière-du-Nord, et participent aux campagnes de sensibilisation.

## 7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES PRÉOCCUPATIONS

L'examen de la situation régionale à Sainte-Sophie fait ainsi ressortir un ensemble d'enjeux et de préoccupations qui seront bien présents au cours de l'évaluation des impacts, et de débats sur le projet d'agrandissement du site d'Intersan. Ces aspects sociaux et environnementaux dans leur ensemble s'apparentent à ceux qui ont pu être observés lors de débats concernant des projets semblables.

### 7.1 Les enjeux des projets d'enfouissement

L'opposition générale à de nouveaux sites d'enfouissement ou à l'agrandissement des sites actuels est une constatation qui s'applique à la presque totalité des projets. Cette opposition est un phénomène social qui présente une grande constance. Les médias rapportent ces mouvements de résistance qui s'appuient essentiellement sur les mêmes causes. Les titres des reportages à ce sujet réfèrent à des notions qui suscitent l'attention et mobilisent les lecteurs : « régions poubelles », « risques de cancers près des dépotoirs », « dangereux pour les foetus », « importation de déchets », « pas dans ma cour », « l'appétit des promoteurs », etc. Le projet d'Intersan est touché par cette réalité sociale.

Outre les préoccupations liées aux nuisances et aux aspects techniques, la nature même des projets soulève une série d'enjeux. En effet, les débats entourant les projets sont l'occasion d'exposer les craintes des populations et également de débattre d'une manière plus globale de la gestion des matières résiduelles avec les enjeux techniques, sociaux, politiques et économiques impliqués.

Un certain nombre de projets de sites d'enfouissement ont été examinés par le BAPE depuis les dernières années. Un recensement des plus récents projets d'établissement ou d'agrandissement de L.E.S. (voir annexes 8, 9 et 11) fournit des indications sur les difficultés et les résistances dans le développement de sites d'enfouissement. Les préoccupations exprimées ont porté sur la qualité de vie (tranquillité, sécurité, bruit, qualité de l'air, qualité des eaux), sur les générations à venir, sur la conservation du patrimoine naturel et sur le maintien des activités en place (agriculture, agrotourisme, propriétés individuelles). La justification est examinée en regard du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles, de la gestion régionale et des besoins sur le territoire. L'acceptabilité sociale est présentée comme un enjeu significatif. Les technologies d'aménagement et d'opération (hydrogéologie, eaux souterraines, lixiviats, et biogaz, contrôle, suivi et surveillance), de même que les impacts (boisés, espèces, circulations, transports, bruit, sécurité, paysages, retombées économiques, valeur des propriétés) sont discutés.

L'analyse des rapports du BAPE sur des projets comparables de LES fait ressortir plusieurs constantes. Les mêmes préoccupations et objections des citoyens reviennent d'un projet à l'autre :

- le maintien de la qualité de vie et de la valeur des propriétés;
- les effets des opérations sur les activités voisines (tourisme, agriculture, etc.);
- les nuisances appréhendées (santé, bruit, odeurs, poussières, paysage); la circulation des camions étant la principale préoccupation (nombre, vitesse, sécurité, dommages aux routes);
- les risques de contamination des eaux souterraines;
- le contexte régional de gestion des matières résiduelles (pratiques de récupération, provenance de matières résiduelles de l'extérieur).

De façon générale, des questions analogues interviendront dans le projet de développement du site de Sainte-Sophie. Une insistance particulière est observée sur les sujets suivants :

- ✍ le volume annuel de résidus acceptable en regard des orientations régionales en gestion des matières résiduelles;
- ✍ l'absence de confiance à la sécurité technique des aménagements pour l'environnement et la santé;
- ✍ l'existence de fortes probabilités d'impacts environnementaux et de risques à la santé.

Les risques à la santé sont aussi parmi les principales craintes des populations et des personnes exposées aux conséquences des sites d'enfouissement. Pour cette raison, les institutions de santé publique ont cherché à donner l'heure juste sur ces questions. Les documents publiés par les organismes de santé servent aujourd'hui de référence crédible dans les débats sur la gestion des déchets. Dans le cas de l'enfouissement, les risques sont liés à la contamination des eaux, aux biogaz et à la contamination des sols. Les experts en santé proposent aussi des modes de gestion sécuritaire de ces risques.

L'opposition à l'agrandissement d'autres sites d'enfouissement apporte aussi à Intersan un éclairage sur les enjeux qui devraient revenir dans le débat sur celui de Sainte-Sophie. Quelques préoccupations peuvent être reprises à Sainte-Sophie. Ces préoccupations portent sur :

- ✍ le volume des déchets,
- ✍ le respect du plan de gestion de la MRC;
- ✍ le site du projet;
- ✍ les modalités d'aménagement;
- ✍ la technologie du bioréacteur;
- ✍ la qualité des eaux (surface et souterraines);
- ✍ les biogaz;
- ✍ les risques à la santé;
- ✍ les nuisances (bruit, poussière, etc.);
- ✍ la fermeture;
- ✍ l'évaluation des impacts.

### **Les références socioculturelles**

Les raisons d'opposition aux sites d'enfouissement, soit les facteurs déterminants de la perception des risques par la population, sont bien connues et reproductibles d'un projet à l'autre. Les études de cas démontrent qu'elles sont reliées aux références personnelles des individus, aux effets perçus et à l'évaluation de la gestion d'un projet. Ces facteurs, connus sous le nom d'un chercheur qui en a fait la typologie, - les facteurs COVELLO – sont les suivants :

- ✍ références personnelles : compréhension du sujet, degré d'exposition, capacité de contrôle, influence sur les choix, confiance (aux institutions et aux technologies);
- ✍ effets perçus : gravité, durée, portée, réversibilité, maladies induites;
- ✍ évaluation de la gestion : capacités des décideurs, incertitudes scientifiques, équité sociale, considération des populations sensibles.

Certains impacts de tels projets sont qualifiés de psychosociaux par les spécialistes de la santé publique. Les impacts psychosociaux de sites d'enfouissement touchent les individus, leurs

réseaux sociaux et la communauté. La perception des risques et la résistance sociale leur sont intimement reliés. Les sentiments sont multiples : injustice sociale, dévalorisation, crainte, méfiance, etc. Ces impacts psychosociaux seraient aussi dus à l'anxiété créée par la perception des risques à la santé et de la diminution de la qualité de vie.

L'ensemble de ces raisons et perceptions socioculturelles comptent ainsi parmi les enjeux sociaux incontournables qui méritent considération dans la conception de projets d'enfouissement et dans l'évaluation de leurs impacts.

## **7.2 Les spécificités du projet de Sainte-Sophie**

En plus de ces enjeux se dégageant de l'ensemble des projets d'enfouissement, le projet d'agrandissement du site de Sainte-Sophie devrait soulever avec une insistance particulière quelques aspects qui touchent des préoccupations reliées aux spécificités régionales. La présente étude a précisément servi à identifier ces enjeux spécifiques.

La consultation qui sera effectuée dans le cadre de l'étude des impacts du projet permettra de cerner encore davantage les préoccupations et les perceptions des impacts par les diverses parties concernées. Pour le moment, les enjeux qui méritent une attention spéciale dans le cadre de l'évaluation sont les suivants :

### La qualité des eaux souterraines

Dans la région des Laurentides, notamment à cause des débats à Mirabel, la qualité et la protection des aquifères sont des préoccupations majeures. La qualité actuelle et les impacts du projet sur l'évolution de la qualité des eaux souterraines seront ainsi au centre du débat sur le projet de Sainte-Sophie. Ceci soulève les questions de contamination des sources d'alimentation et de risques à la santé reliés à l'eau potable dans les résidences et municipalités à proximité du site.

### La vocation agricole du territoire

Les agriculteurs ayant des exploitations dans le voisinage du site sont préoccupés des impacts du projet sur leurs possibilités de développement, mais aussi sur la qualité de l'eau, sur les sols et sur leur qualité de vie. La vocation agricole des terrains envisagés par le projet fournit une opportunité pour ces exploitations de faire valoir leurs points de vue et leurs demandes. Le changement de zonage requis pour le projet permet en effet un débat dans le cadre de la décision à prendre par la MRC et la Commission de protection du territoire agricole.

### Les nuisances et les impacts des opérations actuelles

Les préoccupations exprimées par les gens du voisinage et reprises par les représentants de municipalités portent davantage sur les nuisances et les impacts des activités actuelles du site de Sainte-Sophie. Plusieurs y réfèrent comme des irritants dont la gravité pourrait s'intensifier avec l'agrandissement du site et la croissance des volumes de déchets qui y seront acheminés. Ces irritants portent surtout sur les odeurs et sur la circulation lourde.



### ✍️ L'impact visuel du site

Une crainte est soulignée en regard de la détérioration du paysage. L'impact esthétique du site actuel sur le paysage pourrait même intensifier considérablement avec l'augmentation des déchets prévus par le projet et l'élévation du monticule de déchets qui en découlera. Cet impact prend d'autant plus d'importance que les voisins notent une tendance à enlever les boisés qui, autour du site, servent d'écrans visuels.

### ✍️ La zone tampon autour du site

Une confusion semble exister quant à l'usage et à l'avenir de la zone tampon autour du site, plus particulièrement celle occupée par Intersan par une convention de servitude. Son usage par les agriculteurs semble compromis. Plusieurs voisins s'attendent à ce que la zone tampon soit à l'intérieur des limites de la propriété d'Intersan et qu'elle suffise à éloigner les terrains agricoles des nuisances dues aux opérations d'enfouissement.

En terminant, il ressort de l'étude que les divers intervenants sont informés mais très sommairement qu'Intersan a des projets d'agrandissement du site de Sainte-Sophie. Toutefois, les gens rencontrés n'ont aucune connaissance des modalités du projet d'agrandissement. Personne, dans les contacts effectués, n'a entendu parler de la technologie du bioréacteur qui est déjà en place sur le site actuel et qui constitue un axe majeur du développement du site de Sainte-Sophie.

## ANNEXE 1

### Bibliographie et sources des données

---

CLSC ARTHUR-BUIES, *Portrait de santé de la population du territoire du CLSC, à partir des données statistiques 1991 et 1996*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, « *Fiches techniques des grands projets* », site Internet, 2002

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – LAURENTIDES, *Portrait de santé de la population du territoire des CLSC « Connaître pour agir »*

MACKAY MORIN MÉNARD et associés, *Transcription des audiences du BAPE, audiences sur la gestion de l'eau Saint-Jérôme*, novembre 1999.

BAPE, *Transcription des audiences sur le projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale Argenteuil – Deux-Montagnes*, site Internet

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES, site Internet, 2002

MAPAQ, *Portrait agricole de la région des Laurentides* septembre 2001,

MENV, *Portrait régional de l'eau – Laurentides (Région administrative 15) Portrait de la gestion des matières résiduelles dans les Laurentides* Liste des équipements et installations de la gestion des matières résiduelles, liste des Investissements dans l'économie sociale

MINISTÈRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC, *Portrait de la région des Laurentides* Site Internet.

Sites Internet des municipalités de Sainte-Sophie, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel.

MRC de La Rivière-du-Nord, site Internet

## ANNEXE 2

### Liste des principaux intervenants

---

#### MUNICIPALITÉS LIMITOPHES

- ☞☞ Sainte-Sophie
- ☞☞ Sainte-Anne-des-Plaines
- ☞☞ Mirabel
- ☞☞ La Rivière-du-Nord
- ☞☞ Prévost
- ☞☞ Saint-Colomban
- ☞☞ Saint-Hippolyte
- ☞☞ Bellefeuille
- ☞☞ Lafontaine
- ☞☞ Saint-Antoine
- ☞☞ Saint-Jérôme

#### MRC

- ☞☞ La Rivière-du-Nord
- ☞☞ Mirabel
- ☞☞ Thérèse-de-Blainville

#### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ☞☞ Alliance pour un environnement de qualité
- ☞☞ Association des Citoyens du Domaine Cloutier
- ☞☞ Association des Propriétaires du Lac des Sources
- ☞☞ Association du Lac en Cœur
- ☞☞ Les Jeunes Planteurs d'Arbres
- ☞☞ Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel
- ☞☞ Association pour la protection de Sainte-Anne-des-Plaines (APES)
- ☞☞ Coalition Laurentienne pour gestion régionale des déchets
- ☞☞ Conseil régional de l'environnement Laurentides (CRELA)
- ☞☞ Chambres de commerce
- ☞☞ Centr'Aide

## **RÉDUCTION, RÉUTILISATION, RECYCLAGE (3R)**

- ✂✂ Armée du Salut
- ✂✂ Centre d'Entraide de Sainte-Sophie
- ✂✂ Comité d'Entraide alimentaire Saint-Jérôme
- ✂✂ Comptoir d'Entraide de Saint-Jérôme
- ✂✂ Groupe RécupérAction
- ✂✂ Récupération des Laurentides
- ✂✂ Centre d'image Fotoclik
- ✂✂ Canadian Tire
- ✂✂ Centre d'électroménagers Jérômien enr.
- ✂✂ Club Sport
- ✂✂ Coin de la Musique
- ✂✂ Lire et Relire
- ✂✂ PCQ Propane
- ✂✂ Pièces d'automobiles Lecavalier inc.
- ✂✂ Radio Shack
- ✂✂ Radio Shack
- ✂✂ Rebus de metal Ouellette
- ✂✂ Recyclage La Belle Province
- ✂✂ RO-NA Régional
- ✂✂ Sports aux Puces
- ✂✂ Moisson Basses-Laurentides
- ✂✂ Moisson des Pays-d'en-Haut

## **ÉDUCATION RELATIVE AL' ENVIRONNEMENT (ERE)**

- ✂✂ École Alternative La Fourmilière
- ✂✂ École de la Source
- ✂✂ École Du Joli-Bois
- ✂✂ École Frenette
- ✂✂ École Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus
- ✂✂ École Secondaire Cap-Jeunesse
- ✂✂ École Val-des-Monts
- ✂✂ Mouvement Écologique Collégial (M.E.C.) Comité Collège Vert (CCV)

## **RESSOURCES RÉGIONALES**

- ✂✂ Association touristique des Laurentides
- ✂✂ Centre d'Intervention en Hortithérapie Les Serres de Clara Saint-Jérôme
- ✂✂ Conseil central des Laurentides (CSN)
- ✂✂ Conseil de la Culture et des Communications des Laurentides
- ✂✂ Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- ✂✂ La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides – Secteur Laurentides – Service agro-environnement
- ✂✂ Coalition Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- ✂✂ Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec

- ☞☞ Loisirs et Sports Laurentides
- ☞☞ Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL)

## **RESSOURCES RÉGIONALES PUBLIQUES**

- ☞☞ Direction du ministère de l'Environnement
- ☞☞ Direction du ministère de la Santé et des Services sociaux
- ☞☞ CLSC Arthur-Buies
- ☞☞ Direction régionale MAPAQ

## **LES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD)**

- ☞☞ Centre local de développement de Mirabel
- ☞☞ CLD Rivière-du-Nord (SODESJ)
- ☞☞ Société de développement économique Thérèse-de-Blainville (CLD)

## ANNEXE 3

### Données socio-économiques des municipalités 2002 MRC (La Rivière-du-Nord)

#### Nombre de bâtiments

Municipalité	portes résid.	% résid perm	résid saison	% perm MRC	saison MRC
Bellefeuille	5258	98,31%	1,69%	14,11%	3,09%
Lafontaine	3908	99,97%	0,03%	10,66%	0,03%
Prévost	3426	89,67%	10,33%	8,38%	12,31%
St-Antoine	4551	99,98%	0,02%	12,42%	0,03%
St-Colomban	3103	87,40%	12,60%	7,40%	13,60%
Ste-Sophie	3656	89,41%	10,59%	8,92%	13,46%
St-Hippolyte	4332	61,89%	38,11%	7,32%	57,41%
St-Jérôme	11280	99,98%	0,02%	30,78%	0,07%
<b>Total</b>	<b>39514</b>	<b>92,72%</b>	<b>7,28%</b>		
<i>St-Jérôme 2002</i>	24997	99,63%	0,37%	67,97%	3,23%

#### Nombre et répartition des ménages

Municipalité	bâtiments 2-5	6 à 9 log	bâtiments 6-9	10 log. et plus	bâtiments 10+
Bellefeuille	517	39	6	165	7
Lafontaine	556	383	58	344	20
Prévost	218	13	2	26	2
St-Antoine	540	380	61	275	23
St-Colomban	79	0	0	10	1
Ste-Sophie	231	31	5	0	0
St-Hippolyte	116	0	1	10	1
St-Jérôme	2014	1421	218	1867	84
<b>Total</b>	<b>4271</b>	<b>2267</b>	<b>351</b>	<b>2697</b>	<b>138</b>
<i>(St-Jérôme 2002)</i>	3627	2223	343	2651	134

#### Densité de la population

Municipalité	Superficie km <sup>2</sup>	Population	Densité
Bellefeuille	52,88	13919	263,22
Lafontaine	15,25	9674	634,36
Prévost	33,61	8295	246,8
Saint-Antoine	9,86	11690	1185,6
Saint-Colomban	94,24	7232	76,74
Sainte-Sophie	109,28	9410	86,11
Saint-Hippolyte	123,02	6008	48,84
Saint-Jérôme	15,15	24700	1630,36
<b>Total municipalité</b>	<b>453,29</b>	<b>90928</b>	<b>521,50</b>

### Estimation des personnes par ménage

Municipalité	Nb de portes	Population	Personne/porte
Prévost	3072	8405	2,7
St-Colomban	2712	7486	2,8
Ste-Sophie	3269	9528	2,9
St-Hippolyte	2681	6178	2,3
St-Jérôme	24904	60764	2,4
<b>Total municipalités</b>	<b>36638</b>	<b>92361</b>	<b>2,6</b>

### Croissance démographique antérieure

Année	Prévost	St-Colomban	Ste-Sophie	St-Hippolyte	St-Jérôme	MRC	
1996	7436	5671	8853	5763	57644	<b>85367</b>	1,41%
1997	7625	6082	8887	5879	58100	<b>86573</b>	1,82%
1998	7904	6442	9087	5960	58753	<b>88146</b>	1,40%
1999	8038	6820	9251	5938	59331	<b>89378</b>	1,73%
2000	8295	7232	9410	6008	59983	<b>90928</b>	1,58%
2001	8405	7486	9528	6178	60764	<b>92361</b>	
Taux de croissance	2,49%	5,70%	1,48%	1,40%	1,06%	1,59%	
% de la MRC	9,10%	8,10%	10,30%	6,70%	65,80%		

### Croissance démographique future estimée

Année	Prévost	St-Colomban	Ste-Sophie	St-Hippolyte	St-Jérôme	MRC	% Laurentides
2001	8405	7486	9528	6178	60764	<b>92361</b>	19,29%
2006	8964	7984	10161	6589	64803	<b>98501</b>	19,59%
2011	9473	8437	10739	6963	68487	<b>104099</b>	19,72%
2016	9919	8835	11244	7291	71711	<b>109000</b>	19,80%
2021	10320	9191	11698	7585	74605	<b>113399</b>	19,87%

Variation (%)			
1996	85 400	1996-2001	7,3
2001	91 600	2001-2006	7,5
2006	98 500	2006-2011	5,8
2011	104 100	2011-2016	4,7
2016	109 000	2016-2021	4,1
2021	113 400		

## ANNEXE 4

### Liste des médias distribués dans les MRC Mirabel, La Rivière-du-Nord et Thérèse-de-Blainville

Nom du média (siège social)	Territoire desservi	Parution	Tirage	Remarque
Journal Le Courrier Sainte-Thérèse	MRC Thérèse-de-Blainville	Samedi	45 341	
Journal Le Nord Saint-Jérôme	Sainte-Sophie	Mercredi	39 675	
L'Argenteuil Lachute	Mirabel	Mercredi	13 000	
L'Écho du Nord Saint-Jérôme	Sainte-Thérèse à Sainte-Agathe	Mercredi	11 000	
L'Éveil Saint-Eustache	Mirabel	Samedi	41 875	
La Concorde Saint-Eustache	Mirabel	Mercredi	40 325	
La Voix des Mille-Iles Sainte-Thérèse	Sainte-Anne-des-Plaines	Mercredi	51 610	
Le Journal L'Enquêteur Laval	Laval et Basses-Laurentides	Vendredi	20 000	
Le Mirabel Saint-Jérôme	Sainte-Sophie	Samedi	37 440	
Le Nord-Info Sainte-Thérèse	Sainte-Anne-des-Plaines	Samedi	50 921	
Le Point d'Impact Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	Lundi	5 500	
Connexions Affaires Laurentides Sainte-Thérèse	MRC Thérèse-de-Blainville	Le premier mercredi de chaque mois	17 000	
Cime-Radio FM – 103,9 et 101,3 Saint-Jérôme	Laurentides, Laval, Lanaudière			
Radio Fusion – 104,9 et 102,1 FM Lachute	Mirabel			



<b>Nom du média (siège social)</b>	<b>Territoire desservi</b>	<b>Parution</b>	<b>Tirage</b>	<b>Remarque</b>
TVC d'Argenteuil Lachute	Mirabel			
Le Babillard Bellefeuille	Bellefeuille			Bulletin d'information électronique
L' Informateur municipal (Sainte-Anne-des-Plaines)	Sainte-Anne-des-Plaines	Mai / Septembre Janvier + Internet	Tous les foyers	Bulletin de la Ville
Le Babillard.com	Laurentides	Internet		Annonces communautaires
Le contact	Sainte-Sophie	Mars / Juin Septembre / Décembre + Internet	Tous les foyers	Bulletin de la Ville
Le Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	Version Internet	Tous les foyers	Bulletin de la Ville
L' Essor	MRC de La Rivière-du-Nord	mensuel	3000 entreprises	Bulletin de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rivière-du-Nord

## ANNEXE 5

### Fiche technique

#### L'hydrogéologie régionale des aquifères fracturés du sud-est du Québec

---

Le Centre géoscientifique du Québec et la Commission géologique du Canada, en collaboration avec l'INRS-Géoressource, l'université Laval, l'Institut national de recherche sur les eaux et Environnement Canada, réalisent depuis 1999 une cartographie hydrogéologique régionale, dans les MRC Argenteuil, Deux-Montagnes, Mirabel et Thérèse-de-Blainville. Le projet est d'une durée de trois ans.

Les objectifs de l'étude :

- ✍️ développer des procédures de caractérisation régionale des aquifères fracturés (roche sédimentaire) et d'évaluation des ressources en eaux souterraines;
- ✍️ concevoir des outils de gestion de l'information afin d'assurer un aménagement du territoire approprié et une protection adéquate de la ressource;
- ✍️ sensibiliser la population à l'importance de la protection des eaux souterraines.

Ce qu'il faut savoir :

Un aquifère est une formation géologique constituée de matériaux granulaires ou fracturés, de laquelle on peut tirer une quantité d'eau suffisante pour servir de source d'approvisionnement. Les aquifères sont généralement exploités au moyen de puits.

C'est à travers des formations perméables constituées de sédiments ou de roc fracturé, que l'eau circule à une vitesse variant de quelques centimètres à plusieurs mètres par année.

L'eau souterraine est une composante du cycle de l'eau. Elle provient de l'infiltration des précipitations à travers les vides du sol et des roches. Lorsque tout l'espace est comblé par l'eau, le milieu est dit saturé. L'eau souterraine s'écoule, de façon générale, des points hauts aux points bas, et contribue à l'alimentation des cours d'eau et des lacs.

Les sources reconnues potentielles de contamination souterraine :

- ✍️ épandage excessif du fumier, d'engrais chimique et de pesticides;
- ✍️ des fosses septiques mal conçues;
- ✍️ des lieux d'enfouissements mal gérés;
- ✍️ des fuites de réservoirs d'hydrocarbures;
- ✍️ des déversements accidentels;
- ✍️ utilisation abusive de sels déglaçants.

Source : Dépliant explicatif du projet « Hydrogéologie régionale des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec – 1999

**ANNEXE 6**  
**Revue de presse**



# INTERSAN innove avec le bioréacteur

«La gestion des matières résiduelles peut apparaître comme une activité passive, mais, ici à Sainte-Sophie, on développe des technologies qui permettront de produire de l'énergie verte avec les matières résiduelles. Les gens nous perçoivent comme des producteurs de matières résiduelles, alors que nous leur fournissons un service essentiel, celui de traiter de façon sécuritaire ce qu'ils nous amènent. Contrairement à ce qui se faisait par le passé, nos méthodes nous permettent maintenant de retirer une valeur du traditionnel sac à ordures, du gaz naturel ou même de l'électricité,» note M. Hubert Bourque, vice-président Enfouissement technologique avancé à la compagnie Intersan Inc de Sainte-Sophie.

Produire de l'énergie avec des rebuts domestiques? Vous avez bien lu. Le projet de M. Bourque à Sainte-Sophie passe en fait par le bioréacteur que l'on a installé pendant la saison estivale sur le site d'Intersan et qui pourrait être en opération d'ici quelques semaines. Le bioréacteur apportera, dira M. Bourque, «une valeur ajoutée au site d'enfouissement de Sainte-Sophie».

## L'ÉNERGIE DE DEMAIN

Ce n'est pas un hasard si les dirigeants d'Intersan, et M. Bourque principalement, misent particulièrement sur la mise en fonction du bioréacteur.

Un site d'enfouissement est généralement synonyme d'appréhensions et de critiques des résidents du secteur en raison des impacts sur l'environnement.

C'est pourquoi les gens d'Intersan insistent pour faire comprendre que l'avènement du bioréacteur permet de redéfinir la gestion des matières résiduelles. Le bioréacteur se veut une façon innovatrice et sécuritaire de traiter celles-ci, puis d'en retirer un maximum d'énergie, dans une optique de développement durable. Les déchets d'hier deviendront une source énergétique de demain par leur mise en valeur dans un bioréacteur.

Le bioréacteur puise ses bases sur celles d'un site d'enfouissement technique. Les matières sont confinées par l'imperméabilisation du fond de la cellule réceptrice et de ses parois afin de contrôler en milieu fermé le lixiviat et les biogaz. Le bioréacteur remet en question les pratiques d'isolement complet des matières enfouies qui, jusqu'ici, avaient pour but de limiter la génération de lixiviat et de biogaz. Au contraire, le bioréacteur, qui mise toujours sur un fond de cellule et des parois étanches (grâce au principe d'une double membrane) cherche à s'approvisionner en contenu liquide pour augmenter le taux d'humidité dans la masse de résidus.

## LA TECHNOLOGIE

Même pour les non-initiés, la technologie du bioréacteur ne représente pas nécessairement un mystère en soi. Le principe est

à la fois simple tout en étant révolutionnaire.

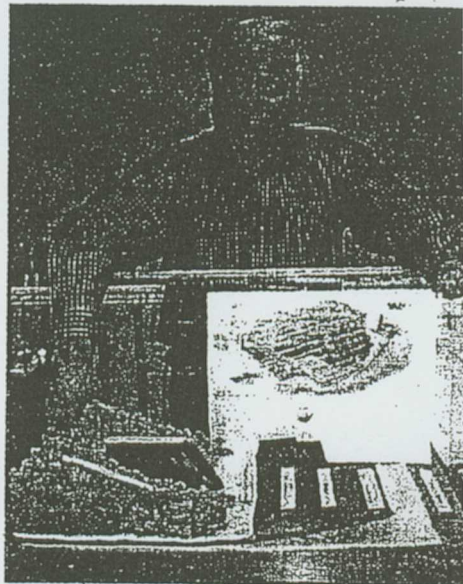
Le bioréacteur utilise des éléments que l'on avait jusqu'à maintenant toujours tenté de minimiser ou de circonscrire. Le lixiviat (eaux de pluies) qui est pompé en continu à la base de la cellule, est redistribué uniformément dans l'amoncellement de matières et il devient un agent stimulant. Sa flore bactériologique contribue à accentuer la décomposition de la matière organique et accélère du même coup, de façon significative, la génération de biogaz.

Les biogaz sont aspirés mécaniquement par un système de captage sophistiqué qui évite leur émission dans l'atmosphère pour plutôt les diriger vers une unité de traitement. De là, le méthane, qui est l'une des principales composantes du biogaz, dans une semblable proportion au gaz carbonique, à tout près de 50 %, est isolé. Selon que l'on veuille l'utiliser comme gaz naturel à des fins calorifiques ou encore le transformer en électricité, le méthane est alors acheminé vers l'installation correspondante.

Cette nouvelle façon de faire accélère la décomposition des matières. Le processus de biodégradation est condensé en quelques années plutôt que de s'étaler sur quelques décennies. Il en résulte que les risques traditionnellement associés à l'opération d'un lieu d'enfouissement conventionnel sont en grande partie réduits à la durée de l'exploitation, période durant laquelle une attention particulière est apportée au suivi environnemental.

## APPORT DE SCIENTIFIQUES

Pour mener à bien le projet de bioréacteur, les gestionnaires d'Intersan se sont assurés de l'apport de spécialistes dans le domaine de la gestion des résidus domestiques. Plusieurs d'entre eux proviennent notamment de l'Université d'Alberta, du North Carolina State University et d'Environnement Canada. Tous s'intéressent au projet de bioréacteur qui est actuellement développé à Sainte-Sophie. À l'aide d'instruments installés à la base de la cellule et dans la masse de résidus, ils mesurent notam-



M. HUBERT BOURQUE SOUHAITE QUE SES 26 ANS D'ENGAGEMENT DANS LE DOMAINE PERMETTENT D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES SITES D'ENFOUISSEMENT.

ment le taux d'humidité, la température, de même que le tassement des matières qui se décomposent afin de bien documenter le phénomène de la biodégradation. Ces données sont compilées, acheminées en continu par équipements informatiques et analysées. Les données ainsi accumulées permettent d'agrémenter les travaux de recherches des scientifiques. Ce qui permettra l'avancement des travaux et le perfectionnement technologique du bioréacteur et d'obtenir un rendement optimal autant sur le plan environnemental qu'économique.

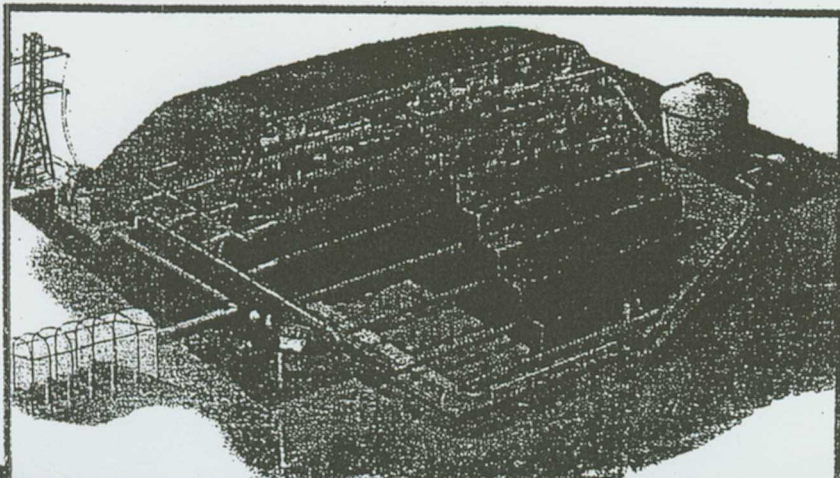
## LE RÉSULTAT DE 26 ANS DE TRAVAIL

Pour M. Hubert Bourque, c'est en fait l'histoire de plus de 26 ans d'implication dans le domaine des sites d'enfouissement qui pourrait connaître son couronnement avec la mise en fonction du bioréacteur d'ici quelques semaines.

Gradué de l'Université de Waterloo en génie civil en 1975, M. Bourque a débuté sa carrière dans la gestion de sites d'enfouissement dans la région de Toronto avant de poursuivre son implication dans la région d'Edmonton où il a fondé un organisme de gestion des déchets dangereux. De retour quelques années plus tard dans la région torontoise, il la quittera au début des années 90 pour mettre sur pied une compagnie qui allait donner naissance à Waste Management, dont Intersan de Sainte-Sophie est une filiale.

«Je ne veux pas avoir oeuvré pendant plus de 25 ans à faire évoluer le monde des sites d'enfouissement sans laisser quelque chose de tangible. Je me fais un devoir d'accomplir quelque chose qui va au-delà de gérer une entreprise de gestion des matières résiduelles. Bien sûr, je réitère ma foi envers le recyclage. Tout ce qui est récupérable doit être détourné des sites d'enfouissement avec la collaboration des citoyens. Par contre, je veux m'assurer de ce qui entre chez Intersan pour l'enfouissement sera géré de la façon la plus responsable possible et dans le respect de l'environnement. La population se fie sur nous pour protéger l'environnement et c'est notre responsabilité de le faire. C'est pourquoi je considère que le bioréacteur est la solution à la question. La population est de plus en plus connaisseuse en matière d'environnement. C'est pourquoi nous voulons travailler en collaboration avec elle, ainsi qu'avec les municipalités pour appliquer les solutions les plus profitables pour tous» de souligner M. Bourque.

LE PRINCIPE DU BIORÉACTEUR PERMET DE RÉCUPÉRER LE MÉTHANE ET LE GAZ CARBONIQUE POUR LE TRANSFORMER EN ÉNERGIE VERTE.



**WMM**  
INTERSAN INC



# Le MIRABELI

Pour que tout le monde le sache

Tél. : 436-8200

37 440 COPIES SAINT-JÉRÔME, 52 PAGES, VOL. 28, NO. 47, LE 14 JUILLET 2001

L'HEBDO QUEBECOR DE L'ANNÉE



Les petites  
ANNONCES  
436-7777

Journal officiel  
FESTIVAL D'ÉTÉ

## «Les déchets d'hier seront une source énergétique de demain»

- Hubert Bourque, vice-président chez Intersan

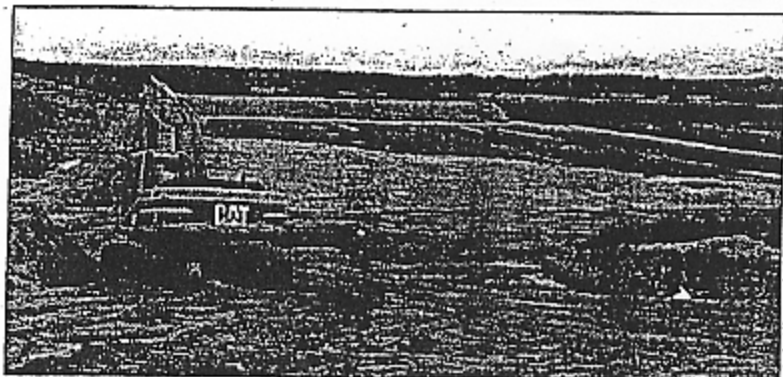
PAR MÉLANIE DUBÉ

Dès le mois de septembre, le site d'enfouissement sanitaire Intersan Inc. mettra en opération un nouvel équipement de gestion des matières résiduelles qui pourrait bien révolutionner le début du 21<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un bioréacteur.

Le bioréacteur se veut une façon innovatrice et sécuritaire de traiter les matières résiduelles et de retirer de ces dernières un maximum d'énergie, dont pourra éventuellement bénéficier la communauté en s'y approvisionnant en énergie ou en électricité. Plus techniquement, le bioréacteur utilisera le lixiviat, qui est pompé en continu à la base du bioréacteur, pour ensuite être redistribué uniformément dans l'amoncellement de matières. Le liquide deviendra alors un agent stimulant pour la décomposition de la matière organique et permettra d'augmenter la génération de biogaz.

### Avantages

Tel qu'expliqué par Hubert Bourque, vice-président d'En-



Le projet de bioréacteur au site d'enfouissement Intersan Inc. de Sainte-Sophie est le plus important en Amérique du Nord. (Photo CDM par Claude Cormier)

fouissement technologique avancé chez Intersan, cette nouvelle façon de faire accélérera la décomposition des matières résiduelles : «Le processus de dégradation se fera beaucoup plus rapidement. Il permettra ainsi de mieux gérer les terrains existants, évitant de s'étendre davantage.

Une réduction de 15 à 50 % de l'espace généralement utilisé devrait être remarquée.» Mentionnons que le bioréacteur, construit au coût de 4 000 000 \$, aura une superficie de 12 hectares, et pourra

contenir par moins de 2 500 000 tonnes métriques de matières résiduelles.

### Centre de recherche

Il est à noter que Intersan travaille en collaboration avec sa maison-mère, Waste-Management, à l'avancement des connaissances sur le bioréacteur. À l'aide d'instruments, des spécialistes mesurent notamment le taux d'humidité, la température, de même que le tassement des matières qui se décomposent afin de bien documenter le phénomène de biogradation.

# Les écologistes questionnent le projet d'Intersan de bioréacteur

PAR JEAN-PATRICE DESJARDINS

La *Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD)* réagit à l'annonce de la compagnie Intersan qui veut implanter un bioréacteur à son site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

Selon la coalition, Intersan devra enfouir massivement les matières organiques (déchets de table, résidus verts, papier, carton) pour produire suffisamment de méthane, ce résidu de la décomposition, qui serait ensuite brûlé pour produire de l'électricité.

«Ça va à l'encontre de la politique gouvernementale du gouvernement québécois qui veut recycler 65 % de ses matières réutilisables d'ici 2008», mentionne **Clotilde Bertrand**, porte-parole de la coalition.

La coalition affirme qu'en fixant à 8 mégawatts la capacité de production de son bioréacteur, Intersan se soustrait à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement et à d'éventuelles audiences publiques.

## La recherche d'un équilibre

De plus, la coalition s'inquiète du principal intérêt d'Intersan dans ce projet. «Avec son bioréacteur, Intersan va-t-elle faire



La coalition s'inquiète du fait qu'Intersan devra enfouir certaines matières recyclables pour produire adéquatement ce qu'elle qualifie d'énergie verte.

la promotion de la récupération et du recyclage, compte tenu qu'elle a besoin d'enfouir des matières recyclables et compostables pour produire de l'électricité?» ajoute **Berthe Tessier**, la présidente du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

De son côté, le vice-président d'Intersan, **Hubert Bourque**, parle plutôt d'atteindre un juste équilibre entre la récupération et l'enfouissement des déchets. Il mentionne aussi que le méthane, produit de la décomposition des déchets, est de toute façon brûlé sur le site de Sainte-Sophie.

# Une loi 90 qui laisse perplexes les groupes écologiques

La Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD), qui est née et s'est fait connaître pour son opposition au mégadépotoir exploité par Intersan à Sainte-Sophie, conviait, le 29 novembre dernier, le conférencier Karel Ménard pour expliquer la toute nouvelle loi 90 qui légifère sur la gestion des matières résiduelles. M. Ménard est président du Front québécois pour une gestion écologique des déchets.

Nicolas Lévesque

La Coalition s'occupe principalement de sensibilisation auprès de la population et des instances décisionnelles de la région. L'organisme s'est aussi donné

un rôle de surveillance auprès d'Intersan, l'exploitant du site de Sainte-Sophie. Il y a longtemps que la Coalition et d'autres organismes environnementaux revendiquent auprès du gouvernement du Québec des règles plus sévères pour disposer de façon plus écologique des déchets et favoriser d'autres méthodes comme le recyclage. Afin de vision *dépassée*, soutient Normand Beaudet, de la Coalition. *Alors que dans certains pays d'Europe on recycle entre 70 % et 80 % du sac vert, ici on en recycle entre 15 % et 20 %. Ce n'est pas le temps de laisser la gestion des déchets à la loi du marché puisqu'il s'agit d'un dossier d'intérêt public. C'est le devoir de l'État de prendre le leadership; il doit mettre en place les conditions pour que le recyclage soit*

*attrayant. À l'heure actuelle, il coûte deux fois plus cher de recycler que d'enfouir.*

Dans le meilleur des mondes, la Coalition souhaiterait que les sites d'enfouissement sanitaires soient gérés par le public et non par le privé comme c'est le cas actuellement. Comme c'est le propre de l'entreprise privée de faire des profits, la Coalition croit que les intérêts pécuniaires passent souvent avant les intérêts de santé et de bien-être de la population.

D'autant plus, soutient la Coalition, que les normes environnementales imposées par le gouvernement ne sont ni claires ni restrictives. C'est pour cette raison que les groupes écologiques talonnent depuis des années le gouvernement pour que les normes pour la gestion des matières résiduelles soient plus strictes. C'est d'ailleurs ce qui a mené à l'adoption de la loi 90.

**Les particularités de la loi 90**

Selon l'argumentation de Karel Ménard, la nouvelle législation ne répond pas complètement aux attentes des groupes écologiques même si elle comporte des éléments positifs. Le conférencier expliquait la timidité de la loi par le fait que sur une trentaine de représentants prenant part aux discussions pour l'élaboration de la loi, il n'y avait que son organisme qui représentait les groupes écologiques, les autres intervenants étant principalement des représentants d'entreprises.

La principale particularité de cette loi est que les MRC et les communautés urbaines devront maintenant se doter d'un plan de gestion régionale des déchets. Cela signifie que les MRC auront maintenant la possibilité de refuser les déchets qui viennent d'autres régions. Selon l'interprétation de M. Ménard, cette mesure ne garantit toutefois pas que l'importation de déchets, comme c'est le cas à Sainte-Sophie, où sont enterrés des déchets de Laval et Montréal, cessera puisque les droits acquis seront maintenus pour les dépotoirs existants. *«De la façon dont est écrite la loi, ça peut signifier qu'une MRC pourra élaborer son*

*plan de gestion en décidant de d'exporter ou d'importer des déchets»,* affirme M. Ménard.

De plus, M. Ménard soutient des objectifs que s'est fixés le gouvernement ne sont pas formulés dans le loi. Les objectifs gouvernementaux les quantités de matières recyclées, ce qui n'empêche pas un coup d'enfour davantage de matières résiduelles, puisque la production sera beaucoup plus élevée des prochaines années, selon les prévisions. Il préconise plutôt une réduction des déchets à la source. Le Québec est le plus gros producteur de déchets au monde.

Parmi les points positifs, M. Ménard note une mesure de la loi qui a été mise sur pied par les MRC d'une vigilance pour vérifier que les prises d'enfouissement se conforment au plan de gestion et aux règles environnementales: *«Comme les exploitations des entreprises privées, elles n'ont pas à rendre publiques leurs informations tant qu'elles respectaient les règlements en vigueur qui sont extrêmement faibles au Québec»,* de dire M. Ménard.

Il voit ainsi la porte ouverte à des citoyens de se faire entendre pour pourquoi il souhaite que la population mobilise pour occuper les postes des comités de vigilance. Ces comités pourront en connaître davantage des entreprises puisque celles-ci se voient de leur fournir les renseignements demandés, telles la nature des déchets et leur provenance.

Jusqu'à maintenant, les entreprises privées de sites d'enfouissement n'ont pas tenus de dévoiler ces renseignements ni les chiffres concernant la quantité de déchets enfouis annuellement. La principale restriction des exploitants est le certificat d'exploitation qui définit la quantité totale de déchets que le ministère de l'Environnement permettra d'enfouir sur un site, sans pour autant compter du nombre d'années nécessaires pour atteindre le quota.



Le mixalob, 25 novembre 2000

Gestion des déchets

# Une coalition réplique à Intersan

PAR JEAN-PATRICE DESJARDINS

La Coalition laurontienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD) s'oppose, depuis trois ans, à l'implantation d'un mégadépotoir à Sainte-Sophie. La coalition estime que la



gestion des déchets devrait être la responsabilité du gouvernement et non d'entreprises comme Intersan.

Née en 1997, la CLGRD est une excoissance de l'Association pour la protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines.

Elle propose une gestion des déchets qui serait d'envergure plus régionale et respectueuse de l'environnement.

En gros, ce que la coalition reproche au gouvernement, c'est de relier ses responsabilités en matière d'environnement au domaine privé. « Et ce n'est pas à des compagnies comme Intersan de défilier ce qui est sécuritaire pour l'environnement », affirme Clotilde Bertrand, vice-présidente de l'organisme.

« Nous pourrions discuter des espaces disponibles de... »

« La gestion de... être gérée... »

Bertrand,

## La question des chiffres

Rappelons qu'Intersan, la compagnie qui gère le site d'entoussissement de Sainte-Sophie, a procédé à un agrandissement important de ses installations, en offrant un site très avancé au plan technologique.

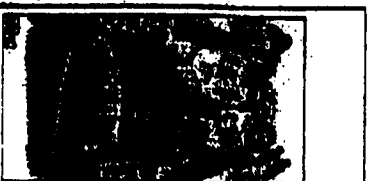
Ce qui n'est pas assez, selon les dires de Clotilde Bertrand : « Intersan a procédé à l'agrandissement de son site, sans faire aucune étude d'impact. »

L'importation des déchets semble être ce qui inquiète le plus les gens de la CLGRD.

Une... Ces... avec... général... 29 no... des-Pi... aura... avant... Mélan... Front... une g... déchets... porte... nonnen... déchei...

# NOUVEAU CINÉMA

À l'affiche,  
9 films  
**GRATUIT**



« Un est fait pour... »

# Gestion des déchets: Québec doit «mettre ses culottes»

Par Henri Perroy

Une entreprise d'investissement comme Inter-san est en conflit d'intérêt quand on parle de gestion des déchets et c'est d'abord au gouvernement du Québec de répondre aux préoccupations de la population dans ce domaine.

récommencement les médias de la région de ses projets au site de fouissement de Sainte-Sophie.

Selon Mme Bertrand, cette intervention ne fait que détourner l'attention du véritable enjeu de la gestion des déchets, dont l'orientation relève d'abord et avant tout des citoyens et du gouvernement.

Ainsi réagit Ghislain Bertrand, porte-parole de la Coalition québécoise pour une gestion régionale des déchets, à l'initiative d'Inter-san qui informait

«C'est une question d'intérêt et de sécurité publics, au même titre que la police, les pompiers et les services de santé», dit-elle.

Et si l'on en croit la Coalition, Québec est à prendre sur ses possibilités à ce chapitre, en dépit de l'entrée en vigueur prochaine d'une nouvelle loi plus contraignante en matière de disposition des déchets.

Si certains principes de cette loi vont dans le sens des préoccupations de la Coalition, celle-ci s'inquiète de leur application concrète. Malgré l'objectif lovable de réduire de moitié d'ici 2008, la quantité de déchets enfouis, Ghislain Bertrand constate que la réalité ne

favorise pas le recyclage.

Le regard comme les poubelles.

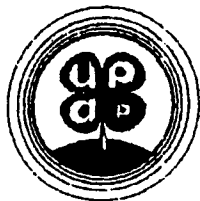
En permettant l'implantation de mégas-dépollants comme ce lui de Sainte-Sophie, Québec contribue, selon elle, à maintenir des coûts d'enfouissement relativement bas, à l'avantage des entrepreneurs privés qui oeuvrent dans ce domaine.

Malgré les prétentions d'Inter-san en faveur du recyclage et de l'énergie verte, Mme Bertrand croit que c'est l'équiva-

lont de laisser le recyclage aux petites poubelles.

La Coalition insiste en outre sur l'importance de régulariser la gestion des déchets, un principe reconnu dans la nouvelle loi, mais dont l'application demeure encore à bien des égards.

C'est aux citoyens de la région, plutôt qu'aux responsables, d'influencer le volume et la nature des déchets traités sur nos territoires, conclut le porte-parole de la Coalition.



## U.P.A. des Plaines

### LE 17 JUIN, VOTRE ENVIRONNEMENT APPELLE AU SECOURS !

Depuis le 1 mai 2000, le dépotoir de Ste-Sophie reçoit de Montréal des milliers de tonnes de déchets supplémentaires. Ce n'est pourtant que la pointe de l'iceberg !

Tout comme il l'a fait pour le projet montréalais d'un centre de transbordement de déchets dans le quartier St-Henri, nous demandons au ministre de l'environnement de bloquer le développement d'un mégadépotoir et d'interdire que Ste-Sophie ne devienne la poubelle de Montréal et du Québec.

Ce développement ne répond à aucun besoin régional et est en complète contradiction avec le principe de *Régionalisation de la gestion des matières résiduelles*, un consensus québécois issu des larges consultations des dernières années. De plus aucune étude de son impact sur l'environnement, la santé publique et la sécurité routière n'a été réalisée. Cet héritage toxique de plusieurs millions de tonnes accumulées depuis plus de trente ans est pourtant situé en milieu agricole et à proximité d'importantes nappes d'eau souterraines. La population de la région qui en subit tous les inconvénients n'a jamais été consultée sur ce mégadépotoir !

### Invitation à toute la population

**Votre participation est essentielle pour faire bouger nos élus.**

**Joignez-vous aux activités du samedi 17 juin** organisées par les citoyens, citoyennes et organismes membres de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD). Un défilé en automobile, suivi d'une marche qui culminera au bureau de Jacques Léonard, à titre de ministre responsable de la région des Laurentides pour le gouvernement du Parti québécois. Nous déposerons à cette occasion une demande d'appui au ministre. Une demande semblable sera acheminée à François Legault, député de Rousseau (le mégadépotoir est situé dans son comté). Nous demandons aux ministres Léonard et Legault d'être solidaires avec les citoyens de la région et de s'opposer au mégadépotoir, tout comme la ministre Harel l'a fait dans l'insensé projet d'un centre de transbordement de déchets à St-Henri.

#### DÉFILÉ en automobile

(klaxons, affiches, bannières)

**9h.30** Départ de Ste-Anne-des-Plaines (Centre JG Cardinal) en direction de l'église de St-Antoine, via la Montée Morel et la route 158. Information et inscription : (450) 838-7481

**9h. 45** Les automobilistes de Mirabel (Rg. Ste-Marguerite) se joignent au défilé. (coin Montée Morel et 1<sup>ère</sup> Rue.

**10h.** Les automobilistes de Ste-Sophie se joignent au défilé. (Église du village, près de l'hôtel de ville)

**10h.45** Arrivée du défilé à l'église de St-Antoine (coin boul. des Laurentides et boul. St-Antoine).

#### MARCHE (30 min.)

**11h.** Départ de l'église de St-Antoine (coin boul. des Laurentides et boul. St-Antoine)

En direction du bureau du ministre Léonard, responsable de la région des Laurentides

10 rue St-Joseph, St-Jérôme (Place Lapointe, même édifice que CYBERIMAGE )

Participation d'élèves des écoles vertes de la région. Trajet sécuritaire et autorisé.

Information et inscription. (450) 438-5837

LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS, UN DROIT DU CITOYEN, UN DEVOIR DE L'ÉTAT

es de notre région, sur  
On s'arrête ou on con-  
f: 436-8532, poste 3.

## ncière Nationale

Financière Banque  
une maison de

courtage qui conseille les  
investisseurs canadiens depuis  
près de 100 ans, vient d'établir  
un nouvelle succursale à  
Blainville, pour desservir la  
région des Laurentides. On y  
retrouve une équipe de quatre  
conseillers, dirigée par Maurice  
Dupont.

# NEU SARRAZIN INC.

à votre service

NOTRE 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
JUIN DE 10 HRS À 18 HRS



- Orchestre avec chapiteau
- L'équipe AUTOPRO
- Voiture de course Stock car  
AUTOPRO du pilote Michel Leclair
- Voiture de course Gokart du pilote  
David Bergeron
- Des ballons seront remis aux enfants
- Invités surprises
- Les mascottes AUTOPRO, SPARKY  
et PRISMO seront sur place.
- Représentant des compagnies de pneus
- Tirage à toutes les heures
- Hot Dog et rafraîchissements  
distribués gratuitement.

CHANGEMENT D'HUILE AU  
PRIX DE L'ANNÉE 1960  
jusqu'à 5 litres d'huile, filtre  
et main d'œuvre inclus  
pour la plupart des véhicules

## Manifestation samedi contre le mégadépotoir de Sainte-Sophie

La population est invitée  
à prendre part samedi  
matin (17 juin) à une mani-  
festation réclamant l'inter-  
vention du gouvernement  
du Québec pour limiter les  
activités du centre d'en-  
fouissement de déchets  
d'Intersan à Sainte-Sophie.

L'événement est organisé par la  
Coalition laurentienne pour une  
gestion régionale des déchets qui,  
depuis deux ans, dénonce l'expa-  
sion importante du site d'Intersan  
où sont dorénavant acheminées  
des ordures de Montréal. Au  
rythme actuel, pas moins de 700  
000 tonnes de déchets y seraient  
enfouies chaque année.

La Coalition craint que Sainte-  
Sophie devienne «la poubelle du

Québec» et déplore que le  
développement du «mégadépo-  
toir» n'ait pas fait l'objet d'un  
consultation publique, ni d'é-  
tudes d'impact sur l'environ-  
nement, la santé publique et la  
sécurité routière.

Samedi à 9h30, les manifes-  
tants défilent d'abord en auto-  
mobiles, décorées d'affiches et de  
sacs verts(), à partir du Centre  
Jean-Guy-Cardinal de Sainte-  
Anne-des-Plaines jusqu'à l'église  
de Saint-Antoine.

Par la suite, ils marcheront  
jusqu'au centre-ville de Saint-  
Jérôme, où se trouve le bureau  
du ministre régional de  
Laurentides, Jacques Léonard  
dont on voudrait obtenir l'appui  
dans ce dossier.

## Invitation aux groupes intéressés par le recyclage

Économie Sociale  
Laurentides organise une  
rencontre d'information au  
sujet des «ressourceries»,  
ces entreprises sans but  
lucratif qui reçoivent et  
mettent en valeur dif-  
férentes matières recy-  
clables telles que vêtements,  
meubles, aliments, etc.

Lors de cette rencontre, le 15  
juin à 13h30 au 275 rue Parent à  
Saint-Jérôme, des représentants  
du Réseau des Ressourceries du  
Québec et du Chantier de l'é-  
conomie sociale présenteront le  
nouveau programme du mi-  
nistère de l'Environnement du

Québec, qui prévoit investir 1  
millions \$ d'ici cinq ans dans le  
développement de ressourceries.

Dans les Laurentides, on  
espère que trois ou quatre orga-  
nismes du genre voient le jour. La  
rencontre du 15 juin a pour but  
de stimuler la mise en œuvre de  
tels projets, qui peuvent profiter  
d'une subvention allant jusqu'à  
300 000 \$.

L'invitation s'adresse aux  
organismes déjà impliqués dans  
le recyclage, aux groupes environ-  
nementaux et à toute personne  
intéressée par la protection de  
l'environnement. Inf.: 432-1999.

## Si vous avez de 16 à 29 ans Vous avez des idées de projets

(musique, entreprise, environnement, événement)

Jean-Martin

# **INTERSAN - LAIDLAW - INTERSAN - LAIDLAW**

**Le plus gros pollueur au Canada, c'est chez-nous que ça se passe et ça nous concerne tous !!!**

**Ce n'est pas l'affaire d'une rue, c'est l'affaire d'une ville.  
Pour la pollution de l'air, du bruit, de l'environnement et  
surtout pour la sécurité de nos enfants !!!  
(47 camions/heure traversent notre ville).**

**Hier Laidlaw,  
Aujourd'hui Intersan  
Demain ??????**

---

## Le mégadépotoir de Ste-Sophie, une autoroute québécoise des déchets

Chaque jour et à peu près à toutes les heures du jour et même de la nuit, des centaines de camions de vidanges de toutes dimensions défilent sur les routes de la région en direction de l'ex-dépotoir Richer (situé aux limites de Ste-Sophie, Ste-Anne-des-Plaines, Mirabel et St-Antoine) pour déverser, sur les 5 millions de mètres cubes déjà accumulés, des déchets dont l'origine et la nature échappent à tout contrôle public. Et ce n'est qu'un début car les permis actuels permettent l'enfouissement sur près de 80 hectares et les propriétaires en possèdent, selon certaines sources, près de 240!

### Un quota pour le tas, une urgence!

À la Coalition Laurentienne pour une gestion régionale de déchets (CLGRD), nous affirmons que la gestion durable des déchets est un droit du Citoyen et un devoir de l'État. En clair, l'enfouissement des ordures dans les dépotoirs doit être subordonné aux besoins de la gestion régionale des déchets sans quoi tout objectif de réduction de l'enfouissement, par la collecte sélective par exemple, est voué à l'échec.

C'est dans ce contexte que nous avons déposé une pétition de près de 4000 signatures au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, en lui demandant d'utiliser ses pouvoirs discrétionnaires pour imposer une réduction substantielle du volume annuel et quotidien de déchets acheminés et enfouis à ce site d'enfouissement et pour bloquer l'exportation de déchets vers notre région. Dans un tel scénario, les surfaces d'enfouissement déjà accordées seraient affectées uniquement pour les besoins régionaux d'enfouissement, ce qui retarderait grandement, voir éliminerait tout agrandissement du dépotoir.

### Le gouvernement Bouchard doit intervenir

C'est sous l'œil complaisant et laxiste du gouvernement Bouchard que l'ex-dépotoir Richer est en voie de devenir une des principales poubelles du Québec et cela sans aucune consultation de la population qui en subit pourtant de graves inconvénients et cela à court et à long terme.

Le 9 novembre dernier, outre monsieur Bégin, messieurs Jacques Léonard à titre de ministre responsable de la région des Laurentides, François Legault à titre de député de Rousseau et Guy Chevrette à titre de ministre des Transports ont été invités à débattre directement avec la population de l'implantation de ce mégadépotoir. Leur désistement à débattre est inadmissible mais révélateur car en n'utilisant pas les pouvoirs pour lesquels ils ont été élus, ils laissent aux uniques intérêts économiques privés l'essentiel des avantages... et tous les inconvénients actuels et futurs, aux citoyens et aux citoyennes des Laurentides!

### Agir contre le mégadépotoir

Nous invitons les citoyens et citoyennes à écrire et à rappeler à ces ministres, leur devoir d'élus et surtout votre opposition à ce type de développement dont seule l'industrie de l'enfouissement tirera profit.

Nous vous invitons aussi à joindre notre Comité d'action contre le mégadépotoir pour participer à nos prochaines activités car à la Coalition nous croyons que la santé et la sécurité des gens passent avant les profits de l'enfouissement!

\* La réduction de l'enfouissement par les 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage/compostage) est un des grands consensus québécois et un passage incontournable vers une gestion durable.

Normand Beaudet  
pour la Coalition Laurentienne  
pour une gestion régionale  
des déchets (CLGRD)



Collectes annuelles ou site permanent pour RDD

# Les opinions des maires divergent...

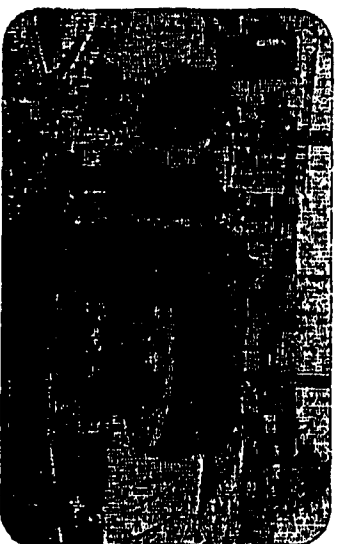
Les maires de la MRC de la Rivière-du-Nord sont unanimement concourent la nécessité de réciprocité des résultats domestiques dangereux. Les opinions divergent, par contre, sur la poursuite des collectes animales ou l'établissement d'un site permanent.

— MICHEL LAPONTÉ —

La collecte du 22 mai dernier chez Mathéo Laurentins de Lafranchise et aux Galeries des Laurentides de Saint-Anne, a permis d'obtenir un nouveau sommet de récupération. Au total, c'est 28,6 tonnes de résidus domestiques dangereux que les citoyens sont venus remettre aux responsables.

On devra sûrement combler si la même expérience sera répétée au cours de l'automne. Le principe est très valable, mais la décharge est aussi significative. La collecte du mois dernier aura nécessité un investissement de 23 700 \$ de la part des municipalités locales.

Un tel certain temps, les élus auront à décider si on poursuit l'initiative dans sa forme actuelle ou si on établit un site permanent. Dans le deuxième cas, les citoyens pourraient aller de-



Les maires de la MRC de la Rivière-du-Nord devraient maintenant choisir entre la poursuite des collectes annuelles et l'établissement d'un site permanent.

poser leurs RDD en un lieu donné, à des jours spécifiques sur une période de huit à dix mois par année.

### Mémoire d'automne et de fin de

Au contraire de la cueillette occasionnelle ou le temps d'attente peut représenter un certain handicap (il aura fallu dans plusieurs cas une attente de dix à quinze minutes en moyenne le 22 mai dernier) on éliminait cette attente avec le site permanent. Quant à la facture à être présentée par les municipalités (et par le fait même les contribuables) elle serait somme toute différente tout en permettant un plus fort volume de RDD récupérés.

Il n'en conviendrait pas nécessairement plus cher pour un site permanent au niveau des opérations annuelles de préciser Mme Kaïre Bissau à qui on a confié le mandat d'éclaircir la question. Mme Bissau était d'ailleurs venue faire rapport de ses travaux, en assemblée publique de la MRC de la Rivière-du-Nord, jeudi matin dernier. « On peut même envisager des dépenses inférieures, puisqu'il ne serait pas nécessaire d'engager des sommes au niveau de la promotion, comme c'est le cas actuellement avec les collectes annuelles. Les coûts de transport seraient également diminués, puisqu'on attendrait d'avoir suffisamment de volume avant de contacter l'entrepreneur, ce qui n'est pas le cas avec les collectes annuelles où on doit déposer des RDD le jour même de la collecte. »

### Large consensus populaire

Si certains maires considèrent que le site permanent représente la solution, certains autres premiers magistrats en sont encore à l'étape de la réflexion.

On ne serait pas nécessairement le cas des citoyens.

Au cours d'un sondage mené auprès des participants de la collecte de mai dernier, 96 % des répondants se sont dit disposés à se rendre à un éventuel site permanent de récupération de RDD si la chose venait à se concrétiser.

« Plus tôt que de déquies pour un site permanent, je me demande si un mg devrait davantage faire de la publicité pour convaincre les citoyens vertes des avantages que offrent notamment de récupérer les peintures (RONAL) et les huiles usées (Caraden Tire). Nous avons déjà eu quelque chose du genre chez-nous. En plus des RDD et autres matériaux de construction, on s'est ramassé avec des sacs verts. Nous sommes commencés avec un container et, plus tard, on s'est installé avec un dépôt à cet égard il a fallu mettre fin à tout ça » d'indiquer le maire de Saint-Hippolyte M. Yves St-Onge à ses collègues.

« C'est d'ici quelques mois que les autorités de la MRC de la Rivière-du-Nord devront statuer sur l'opportunité de continuer la récupération de RDD dans la forme actuelle, ou l'établissement d'un site permanent, lequel en un site qui de mesure à être utilisée. »

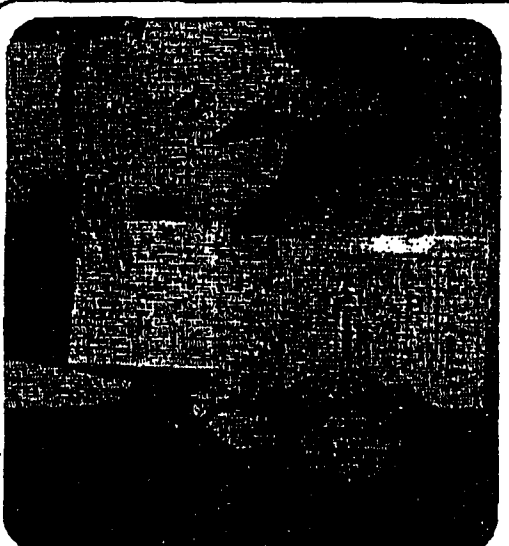
### Décision unanime

Selon ce qu'il a été permis d'apprendre, les citoyens préfèrent accumuler leurs gallons de peinture et les contenants d'huiles usées et aller les porter à un même endroit une fois par année plutôt que de faire deux ou trois endroits pour les mêmes résidus domestiques dangereux.

C'est d'ici quelques mois que les autorités de la MRC de la Rivière-du-Nord devront statuer sur l'opportunité de continuer la récupération de RDD dans la forme actuelle, ou l'établissement d'un site permanent, lequel en un site qui de mesure à être utilisée. »

### Concours « Parc Safari »

## Notre gagnant



Dans le cadre de notre promotion «Placez une antenne classée et courez la chance de gagner 4 billes pour le Parc Safari», nous avons procédé mardi dernier au tirage d'un gagnant par fidélité du 22 juin. C'est ainsi que M. Zolt MacGraw de Saint-Sauveur remporta quatre billes pour le Parc Safari d'été. Le gagnant, d'une valeur totale de \$25. Sur la photo, Mme Nicole Lévesque, représentante aux ventes et Mme Martine Fortes, journaliste, ont procédé au tirage d'un gagnant de quatre billes pour le Parc Safari.

23 juin 99

## SOMMAIRE

- Expositive patrimoniale à la gare 4
- Le pont Bélanger fermé 9
- Bellefeuille aura son guide 21

### NOS CHRONIQUES

- Opinion 4
- Au Naturiel 6
- Le Patronatleur 10
- Le Caland 26
- On Surt 28
- Les Passées 21
- Les Dents 22
- Les Sports & Loisirs 33

JOURNAL

## LE NORO

LA RIVIERE-DU-NORD



# Coalition réclame un contrôle public sur la gestion des déchets à Sainte-Sophie

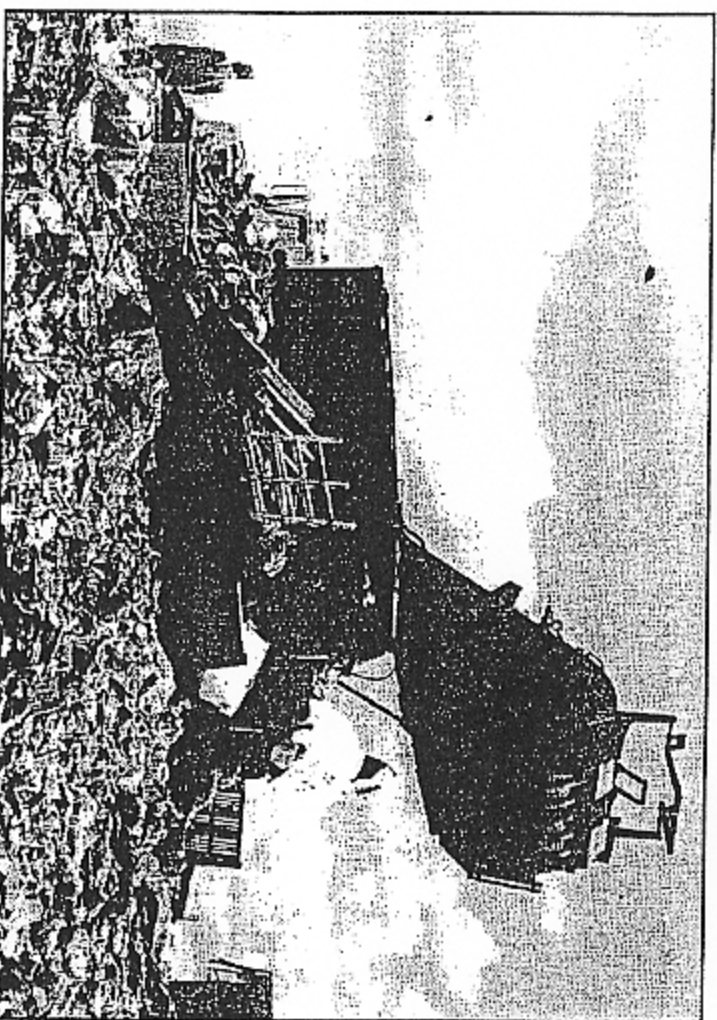
de Jean Lamoignon

est sous un ciel menaçant que se sont réunis à Sainte-Sophie, lundi dernier. Répondant à l'appel de la Coalition laurentienne pour la protection régionale des déchets (CLGRD), ils ont protesté notamment contre l'importation de déchets au site d'enfouissement sanitaire par la compagnie Intersan.

manifestation pacifique pendant une heure et demie, les manifestants, réunis à l'entrée du site d'enfouissement, ont été l'accès à la déchèterie, suscitant la curiosité et sympathie des camionneurs qui ne pouvaient entrer ni sortir. L'un d'eux a même volé une pelle quand il a coupé son moteur dont le volant couvrait les voix des intervenants qui se faisaient au micro. « Nous n'avions pas prévu ces activités de la compagnie, mais finalement, les circonstances nous ont bien servis », a déclaré Camille Selinger, président de l'Association pour la protection de l'environnement de Sainte-Sophie (APES).

« Les allocations, Karel Ménard, du Front pour un Québec pour une gestion écologique des déchets (FCQED), et Patrick Boyer, de la Coalition, ont procédé au dépôt symbolique de la loi de 3 684 noms en faveur d'une intervention du ministre de l'Environnement, de la protection du volume des déchets enfouis annuellement et de la réduction du nombre quotidien de camions lourds se rendant au site.

« En publique ou privée s de manière plus générale, la Coalition a



Arrivage des déchets avant l'opération de compactage au site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

(Photo Michèle Chartrand)

dénoncé « le volume incontrôlé des activités d'enfouissement » et exigé « l'interdiction complète d'importer des déchets de l'extérieur de la région ». Pour la Coalition, un contrôle public s'impose, notamment par la création d'un comité de surveillance. « Les impacts de cette gestion (privée) sont imposés aux citoyens, aux citoyennes et à toute une région sans aucune consultation ni éva-

lutions des citoyens et qu'une évaluation adéquate de la situation est nécessaire avant d'entreprendre quelque action que ce soit.

Quant à Intersan, le directeur général, J. Théberge, a dit comprendre les sentiments de puissance et de colère qui animent les protestataires. « C'est certain que pour le moment, le gouvernement a l'impression que les décisions prises à leur insu. Nous les écoutons pour et nous les entendons. Ils doivent savoir que nous sommes de toute façon sous haute surveillance que nos projets futurs seront soumis, entendus et analysés environnementales et sociales publiques où toute la population sera se prononcera », explique-t-il.

Pour ce qui est de la régionalisation de la gestion des déchets, Jocelyn Théberge n'y voit aucune nouveauté. Selon lui, le concept de régionalisme a déjà été défini et l'éparpillement des sites d'enfouissement ne diminuerait d'aucune façon les risques et les inconvénients. « Notre principal client, Laval, Laval ne fait-elle pas partie de la région? Et si elle ne fait pas partie de la région, qu'on va devoir installer des sites d'enfouissement à tous les dix kilomètres? »

Il ajoute également que le problème n'est pas tant la gestion privée des sites d'enfouissement, mais plutôt celle qui est privilégiée par les exploitants. « Les groupes environnementaux ont contre la grande entreprise. Dans notre région, pour faire face aux défis environnementaux, c'est une question de moyens. Intersan peut permettre un dialogue ouvert sur les risques et les inconvénients de son exploitation, qu'elle a les moyens des solutions. »

« Intersan publique », pouvait-on lire dans le communiqué émis lors de l'événement.

Au ministère de l'Environnement, on demeure prudent et aucune déclaration du ministre n'est à prévoir à très court terme. Josée Tremblay, adjointe au Cabinet, a toutefois laissé entendre que le ministre n'était pas insensible aux préoccupations.



# Le centre d'enfouissement d'Intersan devient-il trop gros?

Par HENRI PARROTT

Une centaine de personnes réunies par la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets ont manifesté lundi midi devant les installations de la compagnie Intersan, à Sainte-Sophie, pour réclamer une réduction de la quantité de déchets acheminés à ce site d'enfouissement.

Depuis l'acquisition par Intersan de l'ancien dépotier Richer, à l'automne 1997, les activités s'y sont beaucoup

intensifiées, soulevant l'inquiétude et le mécontentement de citoyens de la région.

Selon la Coalition, Intersan enfouit chaque année 675 000 tonnes d'ordures à cet endroit. Ces déchets s'ajoutent aux cinq millions de tonnes de matières accumulées sur le site. «Personne ne peut dire si c'est sans danger», rappelle Normand Beaudet, porte-parole de la Coalition, évoquant la présence probable de déchets toxiques.

Lors de la manifestation, la Coalition a officiellement

déposé une pétition signée par 2 680 personnes qui demandent au ministre de l'Environnement d'intervenir pour réduire immédiatement le «volume incontrôlé des activités d'enfouissement», ce qui inclut le nombre élevé de camions qui desservent le site.

Les démarches du groupe s'adresseront aussi à la MRC de la Rivière-du-Nord afin qu'elle propose l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles dans les Laurentides.

«La solution passe par un contrôle public», insiste Normand Beaudet.



Une centaine de personnes ont manifesté lundi devant le site d'enfouissement d'Intersan à Sainte-Sophie.

Journal Nord info  
Mercredi 26 mai 99

Le site de Sainte-Sophie vus 6

# Une coalition milite en faveur de la régionalisation de la gestion des déchets



(Photo: Michel Chauvrand)

Les principaux intervenants de la coalition: Karel Ménard, du Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets, Nathalie Girard, de l'Association de protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines, et Patrick Boyer, du Conseil régional de l'environnement Laurentides.

curd avec un type de gestion environnementale durable.

Ce n'est donc pas pour une fermeture du lieu d'embaumement que la coalition entend militer, mais bien pour le principe de la régionalisation de la gestion des déchets, dans le respect des normes québécoises sur la qualité de l'environnement et l'absence de contamination des sites. Parfait de citoyens qui en ont assez d'être pris en otage, la coalition entend que le temps est revenu où les

grands centres urbains reflètent en région, et sur son territoire, leurs déchets avec tous les problèmes qui y sont rattachés.

Dans un premier temps, la coalition entend défendre son message régionaliste auprès du maire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, Paul Hébert, par le biais d'une pétition et de lettres de plaintes de riverains concernant le site de Sainte-Sophie.

# Les résidents du rang Sainte-Marguerite ont ras-le-bol des camions lourds

Par HENRI PREÏOST

Après 10 ans de pressions radicales, les résidents du rang Sainte-Marguerite Mirabel ont cette fois l'intention d'aller jusqu'au bout pour mettre fin, une fois pour toutes, au trafic d'ordures sur leur petite route campagne.

Le lundi à l'intersection de la route 117, ils étaient quelques dizaines à bloquer l'accès de leur rang aux camions d'ordures, qui tentent alors faire une détournée de dixaine de kilomètres par route 158 pour rejoindre le site d'enfouissement d'Intersan à Sainte-Sophie.

Une scène semblable avait lieu le samedi à Saint-Jacques, où des citoyens empêchaient ces véhicules d'emprunter les rues étroites et Victor, les forçant à retrouver leur route par l'autoroute 15.

Un communiqué

On fait front commun, explique Michel Lauzon, leader des manifestants du rang Sainte-



Marguerite Mirabel, évoquant des discussions avec des citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines également aux prises avec le problème des camions d'Intersan. D'autres manifestations sont d'ailleurs prévues dans les prochains jours.

Rappelons qu'après avoir souvent été critiquée par ces citoyens qui lui reprochaient son inertie, la ville de Mirabel a récemment tenté d'interdire les camions de plus de trois essieux sur le rang Sainte-Marguerite, où l'on retrouve une soixantaine de résidences. La Cour supérieure a toutefois cassé cette décision, à la demande de Sainte-Sophie, dont le village hériterait alors du trafic lourd.

C'est donc maintenant vers Sainte-Sophie que se dirige le mécontentement des citoyens. Ils profitent des taxes d'Intersan, alors ils doivent contribuer à la solution, croit Michel Lauzon, évoquant le projet de route alternative

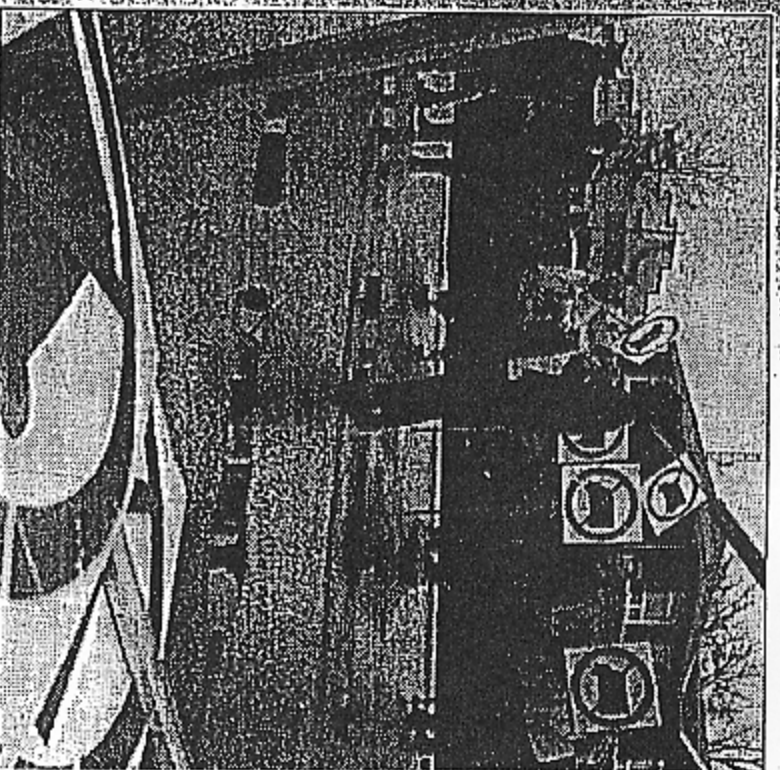
déjà en discussion entre Mirabel, Sainte-Sophie et le Centre d'enfouissement (voir texte ci-contre).

250 camions par jour!

Pendant que les villes s'entendent à s'entendre, la situation devient intenable sur le rang Sainte-Marguerite où le trafic quotidien a doublé depuis qu'Intersan a acheté le site d'enfouissement. Riche, il y a quelques mois.

Le débit prévu de 600-800 tonnes de déchets par année, représente plus de 250 passages de camion par jour, affirme le maire Hubert Meilleur.

On ne parle plus seulement de camions d'ordures conventionnels, mais aussi de gros camions-remorques qui endommagent la petite route et perturbent la vie des résidents. «Ca passe à toute heure du jour ou de la nuit», constate Michel Lauzon, pour qui la sécurité des enfants est également menacée. «Plus question de faire de vélo sur notre rang», déplore-t-il.



Les résidents du rang Sainte-Marguerite ont ressorti leurs affiches...

## «Québec doit s'impliquer»

(H.P.) La meilleure solution au problème de trafic lourd sur le rang Sainte-Marguerite à Mirabel passe par la construction d'une route alternative... à Sainte-Sophie!

«Mais on ne mettra pas nos contribuables dans le trou pour

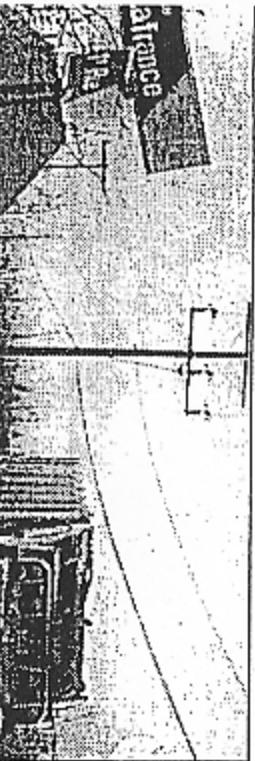
se réaliserait pas sur son territoire. Mais pour le maire de Sainte-Sophie, il faudra d'autres sources de financement.

Intersan aussi.

Pour sa part, la compagnie Intersan (dont nous n'avons pu rejoindre un porte-parole) aurait confirmé son intérêt pour une

les opérations du site d'enfouissement», rappelle-t-il.

Sa municipalité vient de transmettre le dossier à plusieurs ministères. Une rencontre avec des représentants des villes et de Transports-Québec.



Le site de Sainte-Sophie visé

## Une coalition milite en faveur de la régionalisation de la gestion des déchets

Hélène Alexandre

L'acquisition récente du site régional d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan, propriété de USA Waste, inquiète vivement tant les citoyens que les groupes préoccupés par la salubrité de l'environnement et le renouvellement des ressources.

Profitant d'un point de presse pour annoncer la formation d'une coalition multipartite en faveur de la régionalisation de la gestion des déchets, les principaux intervenants au dossier ont dit craindre que Sainte-Sophie devienne la poubelle de Montréal et, même, d'une grande partie du Québec. La grande métropole est effectivement à la recherche d'un site d'importance pour y enfouir, à long terme, ses matières putrescibles. Aux dires des représentants de la coalition, la compagnie Intersan, également propriétaire du méga-site de Saint-Nicéphore, près de Drummondville, serait loin d'être indifférente aux besoins de délestage exprimés par la haute direction de Montréal. À l'analyse des faits, on croit qu'elle aurait même commencé à les combler.



(Photo Michel Chartrand)

**Les principaux intervenants de la coalition: Karel Ménard, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Nathalie Girard, de l'Association de protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines, et Patrick Boyer, du Conseil régional de l'environnement des Laurentides.**

Selon la présidente de la coalition, Nathalie Girard, il est clair que l'augmentation en flèche du trafic lourd et la recrudescence sans précédent de l'achalandage sur le site même – de 200 à 400 camions par jour – sont la preuve que les déchets semblent maintenant provenir d'aussi loin que la très grande région de Montréal, incluant tout le secteur de la Montérégie.

La coalition est d'avis que l'utilisation abusive du site de Sainte-Sophie augmente les émanations

**nauséabondes, les dangers de contamination et en raccourcit la durée d'utilisation pour les villes des MRC de Rivière-du-Nord et Thérèse-De Blainville.**

**Mis en opération en 1964, avec une espérance d'exploitation, sans agrandissement, pouvant aller jusqu'en 2011, le site de Sainte-Sophie a toujours eu une vocation régionale et devrait s'y tenir, estiment les intervenants. Au rythme où vont les déversements, il semble clair qu'il faudra agrandir avant les échéances prévues. Un gaspillage de ressources qui serait en complet désaccord avec un type de gestion environnementale durable.**

**Ce n'est donc pas pour une fermeture du lieu d'enfouissement que la coalition entend militer, mais bien pour le principe de la régionalisation de la gestion des déchets, dans le respect des normes québécoises sur la qualité de l'environnement et l'utilisation sécuritaire des sites. Parlant de citoyens qui en ont assez d'être pris en «otage», la coalition convient que le temps est révolu où les grands centres urbains refilaient en région, ni vu ni connu, leurs déchets avec tous les problèmes qui y sont rattachés.**

**Dans un premier temps, la coalition entend défendre son message régionaliste auprès du ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, par le biais d'une pétition et de lettres de plaintes de riverains concernant le site de Sainte-Sophie.**

**Libre expression**

**Le 24 mai dernier, près de 100 citoyens se sont rassemblés à l'entrée du site d'enfouissement de déchets de Sainte-Sophie pour demander une intervention urgente du ministre de l'Environnement, Paul Bégin.**

L'accroissement considérable du tonnage de déchets enfouis au cours des dernières années (de 350 000 à 700 000 T) a généré une circulation de camions lourds qui compromet la sécurité de tous les autres usagers de la route, dont les piétons et en particulier les enfants.

L'augmentation de l'enfouissement à un rythme effréné, constitue une menace potentielle pour l'environnement et la santé publique. Cette concentration de plus de 5 millions de mètres cube de déchets de toutes sortes dont un pourcentage secret est importé d'on ne sait où, pourrait s'agrandir en superficie si la gestion de ce site n'est pas rapidement ramener à des considérations *durables* et des besoins régionaux.

La réduction du tonnage annuel de déchets enfouis et du nombre de camions circulant sur les routes par jour, sont les demandes qui ont été jointes à la pétition de près de 4 000 signatures de citoyens (nes) de la région des Laurentides. Cette dernière a été transmise le 24 mai dernier, par la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD), au ministre de l'Environnement. La même demande a été acheminée aux dirigeants d'Intersan, les exploitants du site. La Coalition prépare un dossier complet sur la conformité du site et une demande de rencontre avec les représentants d'Intersan sera entreprise pour les informer du dossier et connaître leurs intentions avant de les communiquer aux médias.

Camille Sellier, APES

Patrick Boyer, porte-parole de la CLGRD



## ANNEXE 7

### Fiche technique – Enquête auprès des voisins

---

#### LES PERCEPTIONS DES VOISINS

Dix personnes ont été contactées dans les secteurs ouest, nord et sud du LES. Ils ont répondu à trois questions : ce qu'ils connaissent de la gestion environnementale d'Intersan, les irritants et les préoccupations, de même que leur opinion quant au développement du site.

Presque tous les gens rencontrés connaissent l'existence d'un site d'enfouissement dans leur entourage. Plusieurs d'entre eux ont déjà eu au moins une communication personnelle avec Intersan, ils connaissent M. Hubert Bourque. Ces personnes ont formulé des plaintes, principalement concernant les odeurs ou la haute circulation.

Tous les gens qui connaissent Intersan admettent que la situation a changé très favorablement quand Intersan et ses partenaires ont modifié le parcours de l'arrivée des camions. Cependant, les résidents de la 2<sup>e</sup> Rue se plaignent du bruit des camions dus à leur conduite irrespectueuse (freins de Jacob) et à leur vitesse. Il est aussi à noter que les camions qui ne sont pas de propriété d'Intersan peuvent continuer de circuler sur les voies normales.

Quant aux odeurs, elles sont perceptibles surtout en hiver et par temps froid. On dit les percevoir jusqu'à 6 km au sud-ouest (hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines). Les résidents du nord disent percevoir une amélioration depuis l'installation du bio-réacteur, mais ceux du sud disent ne voir aucune différence. Il est à noter que ces odeurs surviennent plutôt en temps froid, donc il faudrait attendre à l'hiver pour mieux juger.

Un autre problème soulevé est la présence de mouettes qui polluent leur propre environnement. Quant à l'aspect visuel, les résidents considèrent que les efforts d'Intersan sont sans résultats.

Quelques plaintes ont été adressées sur la qualité de l'eau de surface dans les zones tampon érigées au sud du site.

En dehors des plaintes formulées, il est aussi à noter que la préoccupation principale des voisins demeure la qualité de l'eau. Tous prétendent s'alimenter en eau à partir d'un puits (150m environ de profondeur). Selon eux, ils puisent leur eau de la même nappe aquifère qu'Intersan. Pour eux, le moindre accident sera irréparable. Les assurances d'Intersan ne pourront pas dissiper leurs craintes : « Ils ne peuvent rien garantir, à cause des conditions naturelles. Une toile, c'est comme la toile du stade olympique, c'est fait pour briser ! (...) Qu'il arrive le moindre tremblement de terre, le résultat sera irréversible. (...) Ils ne peuvent pas nous rassurer, le minimum serait qu'ils soient aussi inquiets que nous ».

Plusieurs personnes interrogées questionnent l'agrandissement d'Intersan. Voici une série de commentaires recueillis :

- nous sommes la poubelle du Québec, on reçoit des déchets de la Beauce;
- on reçoit des déchets des États-Unis (on voit des plaques américaines), d'Europe;
- avant c'était Richer, on ne savait rien, mais c'était tout petit, Intersan est trop gros;
- la montagne de déchets est trop haute;

- des voisins qui devaient se départir de sols trop contaminés, sur exigence du MENV, ont pu déverser leur sols sur le site d'Intersan;
- Intersan est une multinationale américaine, les américains ne sont pas respectueux de l'environnement, ils jettent n'importe quoi, toxique ou pas;
- Intersan a acheté tout le monde, il achète des propriétés pour avoir la paix;
- Intersan avance dans les terres agricoles, ils sont propriétaires de terrains jusqu'à la carrière;
- des torchères, ça marche par coup, il y a plus d'odeurs parce que les odeurs sont concentrées et brûlées qu'à moitié;
- nos maisons sont dévaluées;
- Intersan peut faire ce qu'il veut avec les municipalités, pas nous, ils ont pu séparer des terres pour leurs propres fins, nous attendons plusieurs années pour avoir des réponses négatives;
- les camionneurs sont irrespectueux, ils n'ont pas de contraventions, nous en avons souvent;
- M. Bourque et son équipe ont un esprit ouvert à nos revendications, ils ont amélioré la situation, mais dès qu'ils ne seront plus là, nous ne pourrons pas faire confiance aux américains.

Les vœux des personnes interrogées :

- que le site reste petit;
- qu'on trouve une solution pour nous assurer d'une qualité de l'eau pour les générations futures;
- qu'on cesse l'apport des déchets de l'extérieur.

Plusieurs personnes disent mal connaître le projet d'Intersan, La plupart des personnes ne connaissaient pas la présence d'un bio-réacteur. La seule chose positive qu'ils connaissent est le nouvel arrangement pour la circulation des camions.

## **LES RESPONSABLES MUNICIPAUX**

Le directeur du Service de l'urbanisme est préoccupé par les odeurs, la qualité de l'eau et par le piètre rendement de la zone tampon actuelle. Il souhaite qu'Intersan établisse une zone tampon de 50 mètres sur son territoire, Il considère que l'entente avec les fermiers du sud est temporaire, ces fermiers souhaitent utiliser les terres qu'elles ont laissé à Intersan comme droit de passage. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines reçoit environ une dizaine de plaintes par année.

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvellera son contrat de collecte des déchets dans trois ans, elle n'a pas fermé la porte à Intersan. Elle considère l'importance d'une gestion régionale des matières résiduelles.

La ville de Mirabel est utilisatrice du site d'enfouissement. Elle n'a pas reçu de plaintes quant au site d'Intersan.

La municipalité de Sainte-Sophie [à venir]



## **AUTRES NUISANCES**

Voici une liste de préoccupations environnementales des résidents interrogés :

- Le bruit des avions, mais tous savent qu'il ne reste que quelques mois encore.
- Le terrain de golf en construction sur le chemin Morel : utilisation éhontée de pesticides, demande extraordinaire d'eau, on soupçonne le propriétaire d'avoir détourné le ruisseau des Castors, et donc, d'avoir détruit les abris de castors.
- L'épandage de lisier de porc : bien que cette activité ne soit pas importante encore, les propriétaires de porcheries distribuent leurs lisiers aux terres voisines, odeurs en automne.
- Plusieurs nouvelles terres sont défrichées, il n'y a aucun moyen de valoriser les arbres coupés.

D'autres préoccupations méritent notre attention :

- la fermeture de General Motors;
- la baisse du nombre de terres disponibles pour l'agriculture

## ANNEXE 8

### Audiences publiques du BAPE en 1996

---

Interventions de groupes de la région des Laurentides

#### **Centre social d'écologie des Laurentides**

Représenté par Michel Cardin, président, et Denise Proulx, présidente fondatrice

Questionnent la transparence et le leadership des municipalités, alors quelques-unes sont encore dans l'ère des dinosaures.

Proposent de refuser tout projet d'enfouissement (nouveau ou agrandissement). Cette méthode a été utilisée en France, « ils ont fait des pas de géants » en faveur de la mise en valeur.

Proposent une responsabilité plus forte des entreprises, l'augmentation de produits recyclés, un fonds de développement, des moyens d'éducation plus importants.

#### **Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel**

Stéphane Michaud, président

Suggère l'adoption de moyens efficaces en faveur de la mise en valeur, dont l'utilisation de bacs roulants pour la collecte sélective. Privilégie la collecte à trois voies. Comprend que nous avons commencé par le 3<sup>e</sup> R, que nous devons nous attaquer à la réutilisation et que la réduction à la source sera mieux comprise après. Sans questionner la hiérarchie, il s'agit d'un processus de sensibilisation plus efficace.

Contre le transport interrégional des déchets.

*« Mais nous, par exemple - je vais vous citer un exemple - le site d'enfouissement de Sainte-Sophie, qui est juste du côté est de notre municipalité, reçoit beaucoup de déchets en ballots, qui sont pressés, qui viennent de la portion ouest du Québec, voyez, alors tout le transport se fait via la MRC Mirabel et va être déposé à deux pas de chez nous. Alors, c'est pour essayer de responsabiliser les régions, c'est-à-dire que d'où viennent ces déchets, c'est peut-être eux qui devraient gérer leurs propres déchets plutôt que d'envoyer ça chez nous. »*

À noter que cette corporation environnementale est une création de la Ville, les commissaires apprécient la concertation plus profonde entre les différents acteurs, pour des raisons écologiques.

À la question : « Deuxième question. Quand vous parlez de la compensation à être donnée par exemple à la MRC qui reçoit des résidus d'une autre MRC, à ce moment-là est-ce que vous avez déterminé un mécanisme pour déterminer la compensation? », la CPEM répond : « *Sauf que concrètement parlant, ce qu'on vit chez nous, c'est que l'axe routier principal qui s'en va sur le site qui est situé Sainte-Sophie, qui n'est pas sur notre territoire, c'est un axe routier qui est complètement détruit, parce que tous les véhicules lourds passent sur ce chemin là. Alors, évidemment, c'est la Municipalité qui aura à absorber ça. Alors, c'est dans ce sens là.* »

### **Groupe RécupérAction**

Représenté par Patrick Boyer, secrétaire du groupe  
Isabelle Mathieu, militante

Suggèrent de hausser les prix d'enfouissement pour favoriser le recyclage.

Insistent sur l'importance la sensibilisation constante.

### **Conseil régional de l' environnement (CRELA)**

Représenté par Stéphane Michaud

Demande d'intégrer les organismes environnementaux, en leur donnant les moyens financiers d'intervenir.

Fort de sa consultation dans toutes les MRC, le CRELA constate une « *passivité et la non-implication des citoyens* ». Le CRELA demande de mieux définir le rôle de chacun des acteurs dans la société et d'insister sur l'éducation.

Se méfie de la multinationale d'Intersan. Ils ont instauré un monopole dans les Cantons de l'Est, il faut prévenir cette situation en Laurentides.

« Le problème? Le problème, c'est que les multinationales viennent à un moment donné qu'elles prennent en charge toutes les étapes, par exemple au niveau de la gestion d'un certain résidu. On l'a déjà vécu voilà quelques années, par exemple l'histoire de Bérus Transvick qui, bon, au niveau des matières recyclables, en avait pris puis, bon, allait au site d'enfouissement avec. Alors, ça, c'est un exemple.

Ce que je veux dire, c'est que si on... le système clé en main au niveau de la gestion des déchets, avec la situation actuelle des prix au niveau de l'enfouissement ou de l'incinération au lieu d'élimination, c'est que le différentiel entre l'élimination et ce qu'on a à payer en termes de coût pour la gestion des matières qu'on a collectées, qu'elles soient recyclables ou non, n'est pas très grand. Alors, ce qui peut arriver, c'est que ces matières-là vont se retrouver où bon leur semble, au niveau d'un système clé en main.

Une multinationale qui arrive au niveau d'une municipalité puis qui lui dit: "Je vais vous offrir un programme clé en main. Alors, je vais vous faire votre collecte sélective, je vais vous faire votre collecte de compostage, je vais vous faire..." et patati, patata! Alors, la gestion, est-ce qu'elle va vraiment se faire selon les principes de gestion écologique des déchets? »

Le CRE préfère une gestion publique des matières résiduelles, parce que les élus sont redevables devant la population.

## **ANNEXE 9**

### **Fiche d'information**

---

#### **POSITION D' ORGANISMES LORS DES AUDIENCES DE LA RIADM**

##### **Mémoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais**

Document : Communauté urbaine de l'Outaouais, Projet d'agrandissement Phase II – LES RIADM, 2002, 9p.

La CUO a signé un contrat avec Lachute pour l'enfouissement jusqu'au 30 juin 2008. « Dès 1999, alors que les premiers enjeux du futur plan de gestion des matières résiduelles étaient évalués, le conseil décrivait vouloir privilégier le principe de cogestion avec la RIADM. Suivant ce principe, une nouvelle entente a été conclue avec la RIADM concernant l'utilisation de la plate-forme de compostage pour un projet pilote de collecte de matières putrescibles et pour toute matière compostable jusqu'en 2004»

[Il est à noter que les matières recyclables récupérées sur le territoire de la CUO sont acheminées au centre de tri de Hull, qui est le propriété de la CUO].

Donc, la CUO appuie le projet de la RIADM.

##### **Mémoire du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets**

Mémoire déposé en novembre 2001, 11 pages.

Dans son mémoire, le FCQGED défend quatre grands principes qui sont « *la pierre angulaire d'une gestion écologique et démocratique des déchets* » : la régionalisation, la démocratisation, les responsabilisation, la hiérarchie des 3R.

Le FCQGED considère « ces concepts comme des éléments fondamentaux et essentiels à la gestion durable et responsable des matières résiduelles. » (p.2)

##### **La régionalisation:**

« Confiner la gestion des déchets à l'intérieur des MRC et a fortiori des municipalités, amène la population, les acteurs socioéconomiques et les élu(e)s à être plus sensibilisé(e)s et plus responsables face aux impacts environnementaux de l'enfouissement pérenne et de l'incinération étant donné la proximité géographique des installations de traitement des déchets et de leurs lieux d'élimination. La régionalisation de la gestion des déchets évite également que des régions du Québec soient des régions-poubelles recevant les déchets du reste de la province, en particulier des grands centres urbains» (p.2)

### **La démocratisation:**

*« Les citoyens devraient pouvoir jouer un rôle à deux niveaux. D'une part, les citoyens doivent avoir un rôle actif dans les structures décisionnelles. D'autre part, l'ensemble des citoyens doit être informé et consulté par les instances décisionnelles. »*

### **La responsabilisation:**

Principe de la responsabilité des producteurs de biens de consommation, mais également des élus et des consommateurs. Le FCQGED demande aux élus d'instaurer des lois et règlements sévères.

### **La hiérarchie des 3R:**

Le FCQGED ne considère pas la valorisation comme une forme écologique et viable de traitement des matières résiduelles, mais comme une façon (même si sécuritaire et économique) d'empêcher une saine gestion des m.r.

### **La vision du projet:**

Le FCQGED pense que, même si la RIADM prétend que le fond d'argile dépasse toutes les exigences les plus sévères, la sous-sol est fragile et que la nappe aquifère de recharge à proximité du site est trop importante pour se fier à une prémisse semblable. Il exige que la RIADM mette tout en branle pour garantir la qualité de l'eau.

Le FCQGED considère que la RIADM se comporte comme une multinationale, en usant les mêmes règles de concurrence pour s'approprier de nouveaux marchés.

*« Le fait de disposer d'un LES qui soit jugé sécuritaire, ne devrait pas justifier le fait qu'on y accepte – voire encourage – l'enfouissement massif des déchets pérennèle. » (p. 5)*

### **Sur Sainte-Sophie :**

Le FCQGED considère que le projet de la RIADM le mènerait au 5<sup>e</sup> rang des méga-sites de la province, après Intersan de Sainte-Sophie. *« Ces deux LES se font la concurrence pour l'obtention des contrats[...] ce qui entraîne une baisse des coûts d'élimination[...] pas une bonne chose en soi, car ils encouragent l'enfouissement au détriment de mesures alternatives [...] ».* (p. 4)

*« Les deux modes de gestion priorités de ces deux sites des Laurentides ne sont en aucun cas une solution à retenir dans l'optique d'une gestion intégrée et écologique des déchets ».* (p. 4)

Le FCQGED semble considérer le site de Sainte-Sophie comme non conforme « *ni dans la poursuite des activités du site de Sainte-Sophie telles qu'elles sont pratiquées actuellement* » (p. 8)

#### **Recommandations du FCQGED:**

- 1- Que le gouvernement instaure, par région administrative, une capacité maximale d'enfouissement visant l'application du principe de la régionalisation de la gestion des matières résiduelles.
- 2- Qu'une période transitoire courte soit prévue pour permettre à la CUO, entre autres, de trouver une alternative.
- 3- Que la capacité annuelle permise au site ne dépasse pas 100 000 tm/an
- 4- Que la RIADM invite les groupes environnementaux à désigner un représentant au sein du comité de vigilance, qu'il y ait au moins un citoyen représentant les voisins de la ville voisine (Saint-Hermas)

#### **Mémoire de SOS – Déchets**

SOS – Déchets est un groupe de 150 citoyens de Mirabel mis sur pied pour protéger leurs droits à l'environnement face aux problèmes créés par la RIADM.

Considère le projet de la RIADM comme injustifiable puisqu'il ne répond pas aux besoins de la région, environ 13 % seulement des déchets enfouis proviennent de la région. Le groupement demande à la MRC d'user de son droit de regard sur la provenance des matières résiduelles. « *Le fait d'autoriser cet agrandissement viendra empêcher et compromettre l'établissement d'un véritable plan de gestion régional conforme* ». (p. 1)

« *Il est évident que ce projet s'articule uniquement autour de la rentabilité de l'élimination au détriment de la politique qui vise à diminuer la quantité de résidus à enfouir.* » (p. 1)

#### **Mémoire du Syndicat de base Argenteuil-Sud**

Le Syndicat de base Argenteuil-Sud s'oppose à l'agrandissement du LES de la RIADM.

- dégradation des routes;
- difficile de circuler avec des voitures agricoles parmi ces camions;
- vitesse non respectée des camionneurs;
- potentiel de pollution des terres voisines, ex. : les terres de Montérégie polluées par les raffineries, de même que l'eau des puits profonds;

- les analyses d'eau sur les terres décèlent des sédiments et de la glaise dans l'eau, en plus de l'odeur;
- préoccupation pour la santé des familles et des animaux;
- considère que l'idée de réinjecter du lixiviat dans les déchets ajoutera aux problèmes d'élévation des déchets;
- l'argile glisse.

## **Mémoire du Parti québécois**

Le PQ Argenteuil a formé, il y a quelques années, un comité de l'environnement.

Identifient les enjeux :

- l'une des plus importantes nappes aquifères du Québec;
- des terres agricoles de haute qualité;
- les lacs et des rivières exceptionnels;
- une qualité de vie pour des gens qui ont racheté leurs terres après 16 ans (aéroport).

Le PQ prétend que la population réclame une étude indépendante « parce que d'un côté, elle voit sa qualité de vie se détériorer, et de l'autre, des études commandées par les promoteurs du site qui leur disent qu'il n'y a pas de problèmes, que les normes sont surpassées. »

Le PQ prétend que la population veut que chaque région soit imputable de ses déchets. D'ailleurs, le conseil régional du PQ des Laurentides a demandé en novembre 2001 que le MENV et le MAM révise les normes d'attribution des permis d'enfouissement, « afin d'éviter que certaines municipalités assument cette responsabilité au-delà de ce qui serait raisonnable [...] à court, moyen et long terme. »

Mirabel n'est pas d'accord avec l'agrandissement, mais le maire de Lachute n'en tient pas compte. Dans le mémoire, le maire de Lachute est blâmé personnellement.

## **Mémoire du député fédéral d' Argenteuil Papineau-Mirabel, Mario Laframboise**

Note : M. Laframboise était jadis préfet de la MRC Papineau et président de l'Union des municipalités du Québec. Il siège maintenant à titre de député portant les couleurs du Bloc québécois à Ottawa.

Le mémoire a été présenté par Mme Danielle Miron, adjointe de circonscription.

Selon les informations de M. Laframboise, le site devait avoir une durée de vie de 87 ans. Avec le nouvel achalandage, le site ne durera que 19 ans. M. Laframboise trouve ce projet inacceptable en ce sens.

Pour le député « la RIADM doit être tenue responsable légalement de tout dommage causé aux routes qu'elle utilise. De plus, la responsabilité civile de la Régie doit s'étendre aux territoires extérieurs de la zone déjà couverte lorsque les citoyens sont affectés de façon négative par les odeurs, le bruit, les poussières, la dévaluation des propriétés dus à la proximité du site, le transport routier commercial. »

Il demande un comité de surveillance indépendant, qui devra inclure des représentants des citoyens de la zone de Mirabel, de Saint-Jérusalem, des municipalités membres de la Régie, un représentant de l'UPA, et un représentant du promoteur.

Il demande de justifier les demandes d'empiètement en zone agricole. Il demande au gouvernement d'obliger un tarif minimum d'enfouissement de 30 \$.

### **Mémoire du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)**

Deux aspects importants ont guidé leur intervention :

Le CRELA prétend que le projet d'agrandissement ne respecte pas les objectifs visés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008.

Les plans de gestion n'ont pas été élaborés par les MRC.

La place de la CMM dans l'échiquier n'a pas été prise en compte.

Il est donc difficile de prévoir la capacité sur un horizon de 20 ans. On doit prévoir le tonnage, non pas en fonction des lois du marché, mais d'une concertation provinciale entre les MRC, dont la CMM. Cependant, le CRELA propose que la RIADM n'ouvre pas son site à la CMM.

Selon le CRELA, les coûts indirects, dont l'importance des impacts, ont été grandement négligés, d'abord par le ministère dans sa directive, et ensuite, par le promoteur. Il s'agit pour la CRELA de la faiblesse majeure du projet.

Le CRELA apprécie que la RIADM soit un organisme public « *ce qui constitue un avantage sur les plans de l'imputabilité et de la transparence. On peut énumérer que des gestionnaires municipaux sont aussi sensibles à des considérations autres que financière. C'est un avantage.* »



La gestion du site :

Le CRELA apprécie la compétence des gestionnaires et le « dynamisme dont ils font preuve pour favoriser l'émergence des 3RV dans la région immédiate et pour sensibiliser les utilisateurs de leurs services. C'est une considération qui doit être prise en compte. »

Le CRELA ne remet pas en question la capacité du site qu'il qualifie de moyenne, « *lorsqu'on la compare à d'autres sites de la région de Montréal* »

Les recommandations du CRELA :

- Durée de 5 ans maximum : le site est géré de façon traditionnelle, et dans cinq ans, les façons de faire en faveur des 3RV auront évolué.
- Rôle et rayonnement de la RIADM : demande que la commission exige que la RIADM se limite pour les prochaines années aux clients actuels.
- Mieux évaluer les coûts d'impact des activités.

### **Mémoire de l' UPA Outaouais-Laurentides**

*« Encore aujourd'hui, une des options demeure l'enfouissement. Or, la plus grande partie des déchets sont enfouis à bonne distance des lieux de consommation, c'est-à-dire en dehors de villes soit en milieu agricole. Ainsi, les producteurs agricoles se voient imposer dans leur voisinage immédiat les conséquences d'un certain manque de conscience et de responsabilisation de l'ensemble de la société face à la manière de consommer et de dissiper des rebuts »*

*« Assez, c'est assez »*

Les agriculteurs doivent continuellement conjuguer avec les inconvénients, ils appréhendent les impacts potentiels, il en va de la pérennité de la ressource en eau et du sol.

D'autre part, l'UPA conteste le fait que la RIADM utilise des sols arables dans son projet d'expansion.

Eau :

L'UPA considère qu'il y a conflits d'usage de l'eau souterraine, au détriment des agriculteurs, question qualité et quantité. 20 % de la population dépend de l'eau souterraine comme principale source d'alimentation en eau potable. L'agriculture a besoin de 39 % de cette eau. L'UPA réitère sa demande exprimée lors des audiences pour une politique de l'eau, à l'effet

qu'un fonds d'aide soit mis sur pied pour qu'il y ait des contre-expertises et des études indépendantes dans des dossiers donnés.

Sol :

L'UPA maintient qu'elle a déjà depuis 1978 connu une baisse des terres agricoles dans la région de 6,6 %, alors qu'au niveau provincial, elle a régressé de 1,6 %, essentiellement au profit de l'urbanisation. L'agrandissement du LES augmente le taux de régression.

L'UPA recommande une gestion des déchets régionale, publique et transparente.

### **Rectifications de la régie, suite aux mémoires**

Transport routier :

*« Sur les routes numérotés qui servent à tous, nulle part ailleurs au Québec, à notre connaissance, un utilisateur n'a à défrayer des coûts spécifiques d'entretien puisque le réseau routier provincial constitue un patrimoine collectif de tous les québécois au service des québécois. Il s'agirait donc là d'un précédent. Pour ce qui est du réseau local, des ententes avec les municipalités propriétaires des routes plus affectées (...) ont été conclues »*

La RIADM précise qu'elle a demandé une autorisation d'agrandissement du site et ne prévoit pas augmenter l'achalandage actuel qui est de 430 000 tm/an

La RIADM donne des exemple de soutien aux groupes communautaires :

- soutien financier de Solidarité Argenteuil, la maison des jeunes de Lachute, le CRIA;
- soutien aux activités du Conseil canadien du compostage, appui à Moisson Argenteuil, le Comptoir d'entraide, La Citadelle;
- La journée « Retour à la terre », les groupes scouts, les polyvalentes et autres organismes;
- dans le cadre de la collecte des résidus domestiques dangereux, elle invite les gens à apporter les vieux vêtements qui sont remis à Centr'Aide de Lachute;
- la Marche des femmes;
- distribution d'un calendrier des collectes fait, en échange de rémunération, par des jeunes.

La qualité souterraine :

La RIADM prétend que des éléments naturels sont responsables des différents niveaux d'eau et de parution de glaise ou autres éléments.

## ANNEXE 10

### **Les audiences du BAPE sur l' eau, 1999. Rapport des commissaires *« L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur »***

---

Lors des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec, tenues en 1999, les organismes de la région des Basses-Laurentides ont fait part de leurs préoccupations quant à la qualité des eaux souterraines de la région et des aquifères. Le site de Sainte-Sophie a été mentionné à quelques reprises et identifié par les participants comme une source potentielle de pollution.

Dans le rapport des commissaires, un chapitre a été consacré à la région des Laurentides. Un portrait se dégage clairement et démontre l'importance de la ressource eau.

La grande région des Laurentides abrite au moins 10 000 lacs, 8 rivières principales, dont la rivière de Nord, qui coule au sud de la ville de Saint-Jérôme et dans la municipalité de Sainte-Sophie.

Le rapport fait mention d'une étude du ministère de l'Environnement qui note qualifie l'eau de l'ensemble des cours d'eau de « douteuse ou satisfaisantes ». On retrouve dans la rivière du Nord une eau chargée en phosphore et en coliformes fécaux, au sud de Saint-Jérôme. Le rapport note aussi que les eaux souterraines sont en général de bonne qualité.

### **Les principales préoccupations régionales**

#### Le captage de l'eau souterraine

Cet enjeu est important dans la région de Mirabel. Les groupes environnementaux autant que les représentants municipaux se sont prononcés sur le besoin de connaissances relié à la ressource de l'eau souterraine afin d'éviter les conflits d'usages. Les membres du Conseil régional du Parti québécois des Laurentides soutiennent qu'il devient nécessaire de légiférer en matière d'exploitation des eaux souterraines en exigeant des données sur les impacts d'un pompage sur l'environnement. La **MRC de Mirabel** et la **ville de Mirabel** croient qu'il faut intégrer cette connaissance au schéma d'aménagement du territoire des MRC, le **Conseil régional de l'environnement des Laurentides** défend le même point de vue.

Les membres de l'**UPA** des Laurentides sont d'avis que les eaux souterraines doivent être utilisées en premier lieu pour s'abreuver et pour la production d'aliments. Lors de ces audiences, l'**UPA** a émis la crainte que l'aménagement de nouvelles installations au lieu d'enfouissement Argenteuil/Deux-Montagnes entraîne un arrêt de la circulation d'eau nécessaire aux producteurs agricoles, provoqué par le creusage de l'argile pour les besoins du site. La MRC de Mirabel, quant à elle, craint que l'enfouissement de quelque 300 000 tonnes de déchets annuellement sur un sol argileux peut engendrer l'affaissement de cet argile et contaminer directement la nappe phréatique.

La Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets évoque la présence du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. La Coalition s'inquiète du fait que l'aquifère situé à proximité du site alimente en eau potable le réseau de Sainte-Anne-des-Plaines. Elle demande qu'un mandat spécifique et urgent soit élaboré pour les risques à la santé publique liés à la

contamination de la nappe phréatique que représentent les lieux d'enfouissement de Lachute et de Sainte-Sophie.

La Commission a noté dans son rapport l'inquiétude de la population au sujet des lieux d'enfouissement sanitaire qui reçoivent de forts tonnages annuellement pour en disposer au-dessus ou à proximité de précieux aquifères. Les arrimages appropriés, ainsi qu'une meilleure connaissance hydrogéologique devraient, à son sens, permettre un meilleur éclairage et l'organisation d'une saine concertation sur le développement de ces ouvrages.

## **ANNEXE 11**

### **Fiches d' information sur les projets d'enfouissement**

---

✂✂ GSI-MULTITECH, lieu d'enfouissement Rouyn-Noranda

✂✂ RIADM, lieu d'enfouissement Lachute

✂✂ COMPO-Haut-Richelieu, lieu d'enfouissement Saint-Athanase

**LIEU D' ENFOUISSEMENT ROUYNORANDA  
GSI – MULTITECH  
BAPE, Rapport 163, 5 mars 2002**

---

Commission : Joseph Zayed  
Michèle Goyer

Calendrier : Avis de projet 25 janvier 2000  
(25½ mois) Avis préalable Avril 1993  
Dépôt étude impact Août 2000  
Concept modifié Mai 2001  
Avis de recevabilité 28 mai 2001  
Période information 12 juin au 17 août 2001  
Enquête 3 au 30 octobre 2001  
Mandat audiences 31 octobre 2001  
1<sup>er</sup> partie 19-20 novembre 2001  
2<sup>e</sup> partie 17 décembre 2001  
Dépôt rapport 1er mars 2002  
Transmission Ministre 5 mars 2002  
Publication 14 mars 2002  
Décret (attendu)

Projet : Centre de gestion intégrée  
Phase 1 LES  
Pour MRC et rayon 100 kilomètres  
Capacité Abitibi-Témiscamingue 1 500 000 tonnes  
Durée de vie : 22 ans 76 000 tonnes/an  
85 ans 20 000 tonnes/an (MRC seule)  
Coût 6,4 M\$ investissement (cellule 370 000 t)  
1,1 M\$/an opération  
53,42 \$/tonne

Constats : Justification - Justifié et nécessaire  
- Scénario minimum : besoins de la MRC  
Concept - Bon choix de site  
- Étanchéité à réexaminer  
- Traitements adéquats biogaz et lixiviat  
- Comité de vigilance à mandat large souhaité  
Conclusion - Justifié (acceptable)  
- Volume pour la MRC  
- Modifications pour étanchéité

**LIEU D' ENFOUISSEMENT ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES**  
**BAPE, Rapport 160, 20 mars 2002**

---

Commission : Nicole Boulet  
 John Haemmerli

Calendrier : Avis de projet 4 août 1993  
 (63 mois Directive 13 novembre 1996  
 excluant avis) Dépôt étude d'impact 1<sup>er</sup> novembre 1999  
 Avis de recevabilité 18 juillet 2001  
 Mandat audiences 4 octobre 2001  
 Audience  
     1<sup>er</sup> partie 30 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2001  
     2<sup>e</sup> partie 27-28 novembre 2001  
 Dépôt rapport 28 février 2002  
 Publication 0 mars 2002  
 Décret (attendu)

Projet : Agrandissement 35 ha (excavation)  
 Volume 14,7 M m<sup>3</sup>  
 Capacité 8,4 M tonnes  
 Durée de vie 16 ans 500 000 t/an (scénario croissance)  
 Demande 300 000 t/an (scénario probable)  
 Volume actuel 430 000 t/an  
 Coût Investissements 2 M \$  
     Opérations 3 M \$/an  
     Tarifs 45 \$/t (prévisions)  
     28 \$/t (maximum actuel)

Constats : Justification

- Site logique historiquement
- Impacts du transport sur GES
- Plans de gestion MRC préalables
- Levier économique pour Lachute
- Importation massive de déchets
- Scénarios supposent tonnages plus élevés (à cause de la CMM)
- Durée de vie prévisible 15 ans
- Les activités de récupération secondaires
- Alliance avec CUO questionnée

Lieu ADM (2)

Notes sur coûts (estimés)	150 000 t	28,92 \$/t
	379 000 t	14,93 \$/t
	500 000 t	13,00 \$/t
prix moyen 2000	379 853 t	16,57 \$/t

Constats : Concept - Réserves sur étanchéité

- Protection de l'aquifère à réexaminer (zones de recharge, réalimentation)
- Comité de vigilance nécessaire
- Capacité de traitement du lixiviat insuffisante
- Recirculation des lixiviats souhaitables mais expérimentale
- Problème de transport, de disposition d'argile, de bruit
- Compensation aux municipalités pour routes
- Recirculation et production accrue des biogaz
- Compostage des putrescibles souhaité
- Déplacement de la torchère à évaluer
- Problème d'odeurs à corriger (avant d'autoriser)
- Hauteur de la surélévation à réduire
- Écrans visuels insuffisants
- Mise en place d'un comité de vigilance
- Problèmes d'endettement et d'inéquité face aux nuisances
- Fonds post-fermeture insuffisant

Conclusion :

Conforme, mais réserves sur aquifère  
Nuisances inacceptables  
Mesures d'atténuation inapplicables immédiatement  
Réduction à 250 000 t/an en attendant  
Plusieurs éléments à corriger  
Compensations équitables à définir  
Comité de vigilance à créer



**LIEU D' ENFOUISSEMENT STATHANASE**  
**BAPE, Rapport 151, 19 juin 2001**

---

Commission : Nicole Boulet  
Sylvie Girard  
John Haemerli

Calendrier : (45 mois à partir de la 2e directive)	Avis de projet	Avril 1989 et juin 1993
	Directives	6 novembre 1993 et octobre 1998
	Dépôt étude impact	1er août 2000
	Avis de recevabilité	Octobre 2000
	Mandat audiences	9 novembre 2000
	1 <sup>er</sup> partie	
	2 <sup>e</sup> partie	
	Dépôt rapport	19 juin 2001
	Publication	5 juillet 2001
Décret	(attendu)	

Projet :	Agrandissement	
	Volume	
	Capacité	3,5 M tonnes
	Durée de vie	25 ans
	Demande	300 000 tonnes/an
	Coût Investissements	46 M \$
	Opérations	6,3 M \$/an
Tarif	27 à 30 \$/t	

Constats :	Justification	- Capacité insuffisante en Montérégie
		- Plan GMR de MRC avant autorisation
		- Opposition des citoyens à l'importation
		- Concertation requise avec CMM et MRC Montérégie
		- Caractère privé du promoteur : un irritant source de conflits
		- Projet non accepté socialement
		- 1/3 budget pour réhabilitation de site existant, pour achats de terrains et pour infrastructures routières
		- Rentabilité dépend de l'importation de déchets
		- Respect de la régionalisation requis
		- Site seulement pour MRC
		- Mauvais choix de site
		- Restauration du site actuel nécessaire même sans projet

Constats :	Concept	- Étanchéité insuffisante pour protection aquifère
		- Perméabilité de l'argile à réévaluer
		- Couche de sable plutôt que filet entre les membranes
		- Technique de dépressurisation non utilisable
		- Pas de cellules dans les dépôts meubles
		- Traitement insuffisant du lixiviat
		- Incapacité de récupérer 85% des biogaz
		- Analyse des émissions de COV requises
		- Captage des biogaz du site existant à ajouter
		- Zone tampon problématique et zonée agricole

- Usages impossibles dans la zone à moins d'autorisation de la CPTA

Impacts

- Boisé de valeur écologique à conserver
- Mesures de protection et précaution pour espèces rares ou menacées
- Circulation lourde incompatible avec qualité de vie
- Bruits importants prévus à cause de la surélévation
- Bruits sur accès routier à évaluer
- Mesures pour éloigner les goélands
- Impacts visuels à réévaluer
- Compensations économiques incertaines
- Perturbations à prévoir des activités économiques, (agrotourisme, écotourisme)
- Dépréciation possible des propriétés

Conclusions

Projet non acceptable :  
Pas de plan de gestion par la MRC  
Surévaluation des besoins  
Choix « circonstanciel » de localisation  
Opposition de la population  
Risques de contamination d'aquifère  
Écosystèmes de valeur à protéger  
Obstacles aux activités touristiques  
Incompatible avec la politique GMR et le développement durable